



www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CII N° 86

LE MARDI 19 AVRIL 2011

1,09 \$ + TAXES = 1,24 \$

GATINEAU

## La candidate-vedette du NPD fut congédiée par les libéraux

Aux yeux du PLC, Françoise Boivin a transgressé une règle d'éthique lorsqu'elle était députée

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — C'est peut-être sur Françoise Boivin que le NPD fonde le plus d'espoir pour décrocher un second siège au Québec, mais il devra décider s'il défend ou non son passé. La candidate-vedette de Jack Layton dans Gatineau n'a pas quitté le Parti libéral en 2008 à cause des valeurs défendues par la formation: c'est plutôt le Parti libéral qui lui a montré la porte parce qu'elle avait enfreint les règles de la Chambre des communes et qu'elle a refusé de l'admettre.



Françoise Boivin

Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, lorsqu'elle était députée libérale de 2004 à 2006, Françoise Boivin a embauché à son bureau parlementaire Ursula Strolenberg, que les libéraux affirment être sa conjointe, ce qui serait selon eux un fait de commune renommée. Or l'embauche d'un conjoint est formellement interdite par les règles de la Chambre des communes. Lorsque le Parti libéral a eu vent de ces informations, il a interrogé Mme Boivin. Celle-ci a tout nié, soutenant que Mme Strolenberg

VOIR PAGE A 8: CANDIDATE



Élections fédérales 2011

L'épreuve des faits Un contrat pour les F-35, Page A 4

Programme Harper ne répond ni aux écologistes, ni aux artistes Page A 4

NPD Layton ne croit pas que sa remontée aide les conservateurs, Page A 5

ledevoir.com/blogue-electoral  
La revue de presse de Manon Comellier



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

YVAN DELORME

## La GRC serait intervenue en raison de son expertise sur la mafia

À lire en page A 3

PÉTROLE ET GAZ DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

## L'évaluateur environnemental a des intérêts dans l'industrie pétrolière

La firme Genivar, mandatée par Québec, a acquis une entreprise albertaine

ALEXANDRE SHIELDS

La firme d'ingénierie qui réalise l'étude scientifique commandée par Québec pour évaluer les risques liés à l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent a acquis, il y a quatre mois, une entreprise albertaine spécialisée dans la

conception et la gestion d'installations pétrolières et gazières, selon ce qu'a appris *Le Devoir*. Une situation qui n'inquiète pas le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

C'est la firme d'ingénierie Genivar qui a obtenu le contrat pour la réalisation de la deuxième évaluation environnementale stratégique (EES) lancée par le

gouvernement Charest pour le Saint-Laurent. Celle-ci couvre les bassins de la baie des Chaleurs, d'Anticosti et de Madeleine, soit plus de 110 000 km<sup>2</sup>.

VOIR PAGE A 8: GOLFE

Des risques bien réels, page A 8



ROBERT NICKELBERG GETTY IMAGES/AGENCE FRANCE-PRESSE

Ces travailleurs s'affairent sur un puits de forage de gaz de schiste au Texas, un des neuf États dont le sous-sol a reçu plus de 100 000 tonnes de liquides de fracturation contenant au moins un produit cancérigène. Contrairement à la France, qui se prépare à interdire cette activité, le Québec s'en tiendra à encadrer cette filière.

GAZ DE SCHISTE

## Une évaluation scientifique tronquée

Québec escamote l'examen de la pertinence de développer la filière, malgré l'avis du BAPE

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Québec a décidé que l'évaluation environnementale stratégique (EES) sur le développement des gaz de schiste ne servira pas à déterminer la «pertinence socioéconomique» de cette filière malgré la recommandation explicite et centrale du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

C'est ce que *Le Devoir* a appris de sources bien informées, proches du comité à qui Québec entend confier dès la mi-mai le mandat de s'en tenir à élaborer les règles qui encadreront le développement des gaz de schiste.

Et hier, une pièce importante s'ajoutait à ce dossier controversé alors que la Chambre des représentants des États-Unis publiait le rapport des trois comités sur l'Énergie et le Commerce, sur les Ressources naturelles et celui des Enquêtes du Congrès. On y dresse un bilan des déversements de produits toxiques et souvent cancérigènes dans le sous-sol de nos voisins du Sud.

VOIR PAGE A 8: GAZ DE SCHISTE

Affaire Bertrand Cantat

## Wajdi Mouawad critique « l'opportunisme politique »

Le cycle de Sophocle est maintenu à Montréal et à Ottawa

STÉPHANE BAILLARGEON

Wajdi Mouawad contre-attaque avec ses moyens, le théâtre et la parole.

Le metteur en scène accuse des «personnalités politiques» d'avoir bloqué à double tour la venue du repris de jus-

L'absence de Bertrand Cantat sera soulignée lors des productions du cycle *Des femmes*, de Sophocle, l'an prochain

te Bertrand Cantat au Canada, où il devait participer comme membre du chœur à la production du cycle *Des femmes*, de Sophocle. Le directeur du Théâtre français du Centre national des arts (CNA), à Ottawa, reproche aux partis en campagne électorale et au Parti conservateur en particulier d'avoir agi par «opportunisme politique».

Conséquemment, M. Mouawad annonce que sa troupe franco-québécoise soulignera l'absence de M. Cantat lors des productions du cycle grec

maintenues au programme, l'an prochain, à Ottawa (au CNA) et Montréal (au TNM). La forme concrète que prendra cette protestation esthétique demeure imprécise pour l'instant.

«[Le débat sur le fond de l'affaire] n'a malheureusement pas pu avoir lieu parce que sont intervenues des déclarations de personnalités politiques qui sont en ce moment même engagées dans une campagne électorale», a déclaré Wajdi Mouawad en conférence

de presse hier midi, à Ottawa. *Je pense particulièrement aux déclarations du Parti conservateur, qui a fait entendre que, pour ce qui le concernait, il était impératif que la loi soit appliquée à la règle. Bien sûr, il est important que les lois soient appliquées à la règle, c'est évident. Mais le Parti conservateur a cru bon de rajouter qu'il s'assurerait que les recours administratifs que cette loi offre [soient] refusés. [Ce recours] pourrait donner, éventuellement, après étude de dossier, à un indi-*



ANNE-CHRISTINE POUJOLAT AGENCE FRANCE-PRESSE

Wajdi Mouawad au festival d'Avignon en 2009. Le metteur en scène y créera en juillet le cycle *Des femmes* sans la présence de Bertrand Cantat.

vidu la possibilité d'entrer au pays.»

Bertrand Cantat, ex-leader du groupe rock Noir Désir, compositeur de la musique de la trilogie de Sophocle, a purgé sa peine après avoir été reconnu coupable du meurtre de sa compagne,

l'actrice Marie Trintignant. Cet homicide involontaire est devenu un symbole de la violence faite aux femmes, particulièrement dans le giron francophone.

VOIR PAGE A 8: MOUAWAD

INDEX

7 783313 102830 0	Announces..... B 6	Idées ..... A 7
	Avis publics .. A 4	Météo ..... A 5
	Culture ..... B 8	Monde ..... B 4
	Décès ..... B 6	Mots croisés. B 3
	Économie ..... B 1	Sudoku ..... B 4
	Éditorial ..... A 6	Télévision ..... B 7

## ACTUALITÉS

L'affaire Cinar en cour d'appel

## Aveux importants pour Claude Robinson

BRIAN MYLES

La cour d'appel a amorcé hier l'audition de la cause célèbre en plagiat de Claude Robinson. Même après 16 ans, cette saga recèle encore des surprises.

Ainsi, l'avocat du scénariste français Christophe Izard a reconnu hier que son client avait pris connaissance du projet de série pour enfants de Claude Robinson dans le cadre de sa démarche ayant mené à la création de son dessin animé, *Robinson Sucroé*.

«On peut avoir accès à l'œuvre d'un tiers et s'en inspirer sans être responsable d'une violation du droit d'auteur», a plaidé Pierre Lefebvre au nom de M. Izard, du studio France Animation et du distributeur Ravensburger.

Du même souffle, l'avocat a reconnu le caractère original de l'œuvre de Claude Robinson, intitulée *Robinson Curiosité*.

Ces aveux n'ont rien de banal, puisque les parties ont nié leur connaissance du travail de Claude Robinson dès le début des procédures, en 1996.

«Ça veut dire qu'ils m'ont "niaisé" et qu'ils ont "niaisé" la cour pendant 16 ans», a commenté M. Robinson en marge des audiences. «Ils changent leur version en fonction de l'étape des procédures et de la preuve qu'on a pu faire», a-t-il ajouté.

## Un jugement étoffé

En août 2009, le juge Claude Auclair a condamné Cinar, son cofondateur Ronald Weinberg, Christophe Izard et une kyrielle de défenseurs à payer 5,2 millions de dollars à Claude Robinson pour plagiat.

Le juge a sermonné les fraudeurs en cravate et en jupon qui ont subtilisé à Claude Robinson le fruit de son travail artistique.

De 1982 à 1990, le créateur a tenté de vendre, sans succès, un projet d'émission pour enfants inspiré des aventures de Robinson Crusoe. Il avait même confié à Ronald Weinberg et à sa défunte épouse, Micheline Charest, le mandat de le représenter auprès de producteurs américains.

En 1995, Claude Robinson a figé devant son té-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'avocat du scénariste français Christophe Izard a reconnu hier que son client avait pris connaissance du projet de série pour enfants de Claude Robinson (notre photo).

lèveur lorsqu'il a appris l'existence de la série *Robinson Sucroé*, une coproduction de Cinar et France Animation. Il s'est reconnu dans le personnage principal.

## Rapport critiqué

Un expert qui a témoigné en sa faveur au procès pour plagiat, le sémiologue Charles Peraton, lui a donné raison. Hier, M<sup>e</sup> Lefebvre s'est employé à démolir ce rapport, au moyen d'une présentation assistée par ordinateur.

M<sup>e</sup> Lefebvre a essentiellement reproché au

juge de première instance d'avoir omis d'effectuer une comparaison exhaustive des œuvres de *Curiosité* et de *Sucroé* avant de conclure au plagiat. «Il y a peut-être eu accès [à l'œuvre] mais il n'y a pas de similitudes substantielles entre *Robinson Curiosité* et *Robinson Sucroé*, a-t-il plaidé. Aucune partie importante de l'œuvre de *Curiosité* n'a été reprise.»

La cour d'appel a prévu quatre journées d'audiences pour cette affaire, ce qui est exceptionnel.

Le Devoir

## Les sites d'injection supervisée sauvent des vies

InSite, à Vancouver, a permis de réduire la mortalité par surdose de 35 %, révèle *The Lancet*

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Le prestigieux *The Lancet* a servi hier un rappel à l'ordre à ceux qui doutent encore des retombées positives des sites d'injection supervisée (SIS) sur la santé des utilisateurs de drogues, au premier chef le gouvernement Harper. La prise de position, signée par le chercheur américain Chris Beyrer, est appuyée par un article signé par des chercheurs canadiens, qui font état d'une chute de la mortalité par surdose de 35 % depuis l'ouverture d'InSite à Vancouver.

Ces résultats montrent la pertinence «d'envisager ce genre de programme là où l'injection de drogue est prévalente, particulièrement dans les zones où l'on recense de forts taux de surdose», concluent les auteurs. Dans son commentaire, le chercheur Chris Breyer, de la Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health, à Baltimore, va plus loin. Si «la bataille politique à propos de ce site a été intense, et elle n'est pas terminée», il est grand temps que les «preuves scien-

tifiques prévalent» et que «l'action commence».

La prise de position a été reçue avec joie par les gens d'InSite, qui s'en servent dans la guerre les opposant depuis 2008 au gouvernement Harper et dont la prochaine bataille se jouera le mois prochain à la Cour suprême. «Cette étude montre qu'il est temps que Stephen Harper cesse de mettre son idéologie personnelle devant les assises solides de cette politique de santé publique», a commenté Mark Townsend, le directeur de la Portland Hotel Society, qui gère InSite en partenariat avec la Vancouver Coastal Health Authority.

Les chercheurs, majoritairement affiliés au British Columbia Centre for Excellence in HIV/AIDS, ont comparé le taux de mortalité par surdose avant et après l'ouverture d'InSite (de 2001 à 2003 et de 2003 à 2005). Il appert que, dans un rayon de 500 mètres, le taux de surdose a chuté de 35 % avec l'arrivée du SIS. Pour la même période, ce taux n'a diminué que de 9,3 % dans le reste de la ville, ce qui fait dire aux chercheurs que «de plus importantes réductions de la mortalité nécessite-

ront probablement une extension de la couverture des SIS».

Financé par le gouvernement de la Colombie-Britannique, InSite a longtemps opéré grâce à une exemption à la loi fédérale sur les drogues. Le gouvernement Harper a toutefois refusé de prolonger cette exemption en 2008. Sa survie menacée, InSite a porté la cause devant les tribunaux. Tous les jugements rendus jusqu'ici lui ont donné raison. Ne reste que le plus haut tribunal du pays, qui entendra cette cause le mois prochain.

## Deux SIS au Québec

Le Québec suit de près cette bataille alors que la province se prépare à accueillir cet été deux SIS, l'un à Montréal, l'autre dans la Capitale nationale, avec ou sans l'appui du ministre de la Santé. Ce dernier attend le jugement de la Cour suprême avant de trancher. Tant la Direction de la santé publique que l'Institut national de santé publique du Québec ont déjà donné leur aval aux projets, menés respectivement par Cactus Montréal et Point de repères.

Le Devoir

## Santé: l'Institut Fraser propose de mettre la loi canadienne entre parenthèses

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Bien connu pour son penchant affirmé en faveur du privé en santé, l'Institut Fraser a proposé hier de suspendre l'application d'importantes dispositions de la Loi canadienne sur la santé pendant cinq ans. La proposition, destinée à freiner l'explosion des coûts, a été qualifiée d'«attaque sans fondement» par l'Association médicale canadienne en plus d'être critiquée pour sa démonstration aux allures d'éditorial.

Basée sur une analyse fouillée des dépenses de santé des provinces depuis 2004, l'étude montre que plus de la moitié des recettes totales du Québec et de l'Ontario est actuellement consacrée aux soins de santé. Une situation qui guette les autres provinces à plus ou moins brève échéance.

Pour freiner ce mouvement, le *think tank* de droite veut donner aux gouvernements provinciaux toute latitude pour trouver de meilleurs

moyens de financement. Comment? En permettant à celles-ci d'expérimenter en toute légalité diverses formes de financement privé, notamment par le biais du ticket modérateur, d'une assurance privée valide pour tous les services médicaux ou encore d'une facturation en sus des montants déjà remboursés par le régime public.

## Éprouvé ailleurs

Ce genre de formules réussit déjà à d'autres pays développés sans mettre à mal l'universalité des soins, argue Mark Rovere, coauteur de cette étude. Celui-ci plaide en faveur d'un franc coup de barre alors que tous les chefs de partis se posent ces jours-ci en défenseurs du système de santé à la faveur de la campagne électorale. «Les provinces sont en train de se ruiner en finançant un système de santé fondamentalement dysfonctionnel, qui n'offre pas aux Canadiens un accès en temps opportun aux services médicaux nécessaires.»

L'extrémité de la proposition a surpris Simon Tremblay-Pepin, chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économique (IRIS). «Cette étude est moins un article scientifique qu'un éditorial. La portion sur les dépenses est bien détaillée, mais les propositions pour contrecarrer leur augmentation sont livrées sans les arguments ni les détailler, ce qui remet en cause le sérieux de la démonstration.»

Quant aux idées mises de l'avant dans le rapport, ce sont des «idées zombies» qui reviennent ponctuellement sans que les preuves de leur effet soient faites, note-t-on dans ce *think tank* de gauche. «Prenez l'exemple du ticket modérateur. On a déjà tenté le coup en Saskatchewan, et on a dû reculer, rappelle M. Tremblay-Pepin, qui place dans le même camp le recours aux assurances et celui aux hôpitaux privés.

Le Devoir

Travaux d'urgence

## Le pire est évité à l'heure de pointe sur l'échangeur Turcot

JEANNE CORRIVEAU

L'heure de pointe a été moins pénible que prévu, hier après-midi, pour les automobilistes qui empruntent l'échangeur Turcot, où des travaux d'urgence ont été entrepris. La fermeture de deux des trois voies de la bretelle de l'autoroute 720/20 en direction ouest a causé un ralentissement de la circulation en début d'heure de pointe, mais la congestion s'est dissipée peu après 17h.

Vendredi dernier, le ministère des Transports du Québec (MTQ) avait annoncé que des fissures avaient été découvertes dans la structure de la bretelle de l'autoroute 720/20 en direction ouest par le consortium chargé de surveiller l'état de l'échangeur vieillissant. La circulation sur ce tronçon sera réduite à une voie pendant les prochains mois compte tenu des travaux qui doivent y être effectués.

En début d'heure de pointe hier, les chroniqueurs de circulation signalaient une congestion sur deux kilomètres dès la sortie de l'autoroute Ville-Marie Ouest, mais ce ralentissement n'a pas duré. «Étonnamment, ça s'est mieux passé qu'on pensait. J'imagine que notre message a été entendu et que les gens ont trouvé une voie alternative pour contourner l'échangeur», a commenté Guillaume Lavoie, porte-parole du MTQ.

Si les automobilistes ont été épargnés hier, les inquiétudes sont grandes à l'égard du projet de reconstruction du complexe Turcot, dont les travaux s'échelonnent de 2012 à 2018. Le maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, Benoit Dorais, a pressé hier le MTQ d'implanter rapidement des mesures de mitigation, en ajoutant de nouvelles lignes d'autobus, en augmentant la fréquence des trains de banlieue et en aménageant des stationnements incitatifs supplémentaires.

## Fermeture du boulevard Descairie

De son côté, la Ville de Montréal a dû fermer pour une semaine le boulevard Descairie, entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc, en raison du bris d'une conduite d'eau survenu dimanche matin. Cet incident a causé plusieurs inondations dans des résidences du secteur, et trois familles ont dû être relocalisées par la Croix Rouge, a indiqué hier Magdalena Bober, chargée de communication à l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. La sortie 66 chemin Queen-Mary a pu être rouverte à la circulation hier.

Le Devoir

## Interruption d'une étude clinique sur un comprimé contre le sida

New York — Une étude clinique qui était menée en Afrique pour mesurer l'efficacité d'un comprimé à prise quotidienne dans la lutte contre le sida a été interrompue en l'absence de résultats prometteurs.

Tout près de 4000 femmes du Kenya, de la Tanzanie et de l'Afrique du Sud participaient à cette étude depuis deux ans; la moitié d'entre elles prenaient un comprimé de Truvada chaque jour, tandis que l'autre moitié recevait un placebo. En date de la semaine dernière, 56 nouvelles infections au VIH avaient été détectées, la moitié dans chaque groupe.

Pourtant, une autre étude menée l'automne dernier auprès d'hommes homosexuels avait fait état d'une réduction de 44 % des risques d'infection, et de 73 % et plus chez ceux qui prenaient leur comprimé le plus fidèlement.

Les chercheurs ne s'expliquent pas pourquoi un effet similaire n'a pas été observé chez les femmes, mais ils comptent analyser des échantillons sanguins pour vérifier avec quelle assiduité les participantes prenaient leur comprimé de Truvada. Ils ont toutefois remarqué que celles qui prenaient le comprimé étaient plus susceptibles de devenir enceintes, un autre facteur qui demeure pour l'instant mystérieux.

Le Dr Timothy Mastro, de l'organisme Family Health International, croit que l'utilisation du Truvada à des fins de prévention demeure «très prometteuse», mais souligne que ses bienfaits et ses risques pourront varier en fonction du sexe et de la manière dont le virus est transmis — entre les hommes et les femmes ou, de manière plus risquée, lors de relations anales entre hommes.

Associated Press

## TABLE RONDE : LE QUÉBEC, UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE ?

L'ÉTAT DU  
QUÉBEC  
2011

Pour marquer la parution de *L'état du Québec 2011*, l'Institut du Nouveau Monde vous invite à une table ronde animée par Michel Venne sur les inégalités économiques au Québec avec :

- > Alain Noël, de l'Université de Montréal
- > Luc Godbout, de l'Université Sherbrooke
- > Ève-Lyne Couturier, de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques
- > Marie-France Raynault, de l'Université de Montréal et du Centre Léa-Roback
- > Pierre Côté, des Naufragés des villes, et président et fondateur de l'IRB

Le mercredi 20 avril 2011,  
de 17 h 30 à 19 h 30

À l'Auditorium de la BANQ,  
475 Boulevard de Maisonneuve Est  
(métro Berri-UQAM)

Inscription gratuite : inm.qc.ca



INSTITUT DU  
NOUVEAU MONDE

## ACTUALITÉS

16<sup>e</sup> Radio-Don  
de Radio Ville-Marie  
91,3 fm Montréal  
29-30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2011

## En toute sérénité



MICHEL DAVID

Selon Michael Ignatieff, il ne faut pas dramatiser la perspective d'un retour au pouvoir du PQ. Même avec un gouvernement péquiste à Québec, on a pu maintenir l'unité canadienne «en toute sérénité» dans le passé, a dit le chef libéral.

En toute sérénité? Sans blague! De toute évidence, M. Ignatieff enseignait à Harvard quand Jacques Parizeau est devenu premier ministre. Durant la campagne référendaire de 1995, Jean Chrétien n'avait vraiment pas l'air d'un homme serein.

Il est vrai qu'il existe très peu d'endroits dans le monde où une aussi sérieuse possibilité de sécession ne provoque pas la moindre manifestation de violence. Le *love in* de la Place du Canada, trois jours avant le référendum, ne respectait peut-être pas les dispositions de la loi qui régissent les dépenses électorales, mais il s'était déroulé dans un bon ordre remarquable.

De là à parler de sérénité... Le mot «acrimonie» décrirait nettement mieux le ton du débat sur une éventuelle partition du Québec et le climat dans lequel le «plan B» de Stéphane Dion a été déployé.

En 2006, M. Ignatieff avait lui-même déclaré que la Loi sur la clarté était nécessaire pour éviter une guerre civile en cas de victoire serrée du camp souverainiste lors d'un prochain référendum. Bonjour la sérénité!

Même sans référendum à la clé, la simple élection d'un gouvernement péquiste serait très mal accueillie au Canada anglais, où le niveau d'intérêt pour une reprise du débat constitutionnel frise le zéro absolu.

C'est même sur ce refus de discuter que mise Mme Marois pour provoquer ce «moment décisif» où un autre référendum pourra être tenu. Elle se voit certainement très mal s'attabler avec ses homologues du ROC pour discuter d'un nouveau partage des pouvoirs. D'ailleurs, pour bien s'assurer de la mauvaise humeur de tous, une des premières initiatives d'un gouvernement péquiste serait de se retirer du Conseil de la fédération.

L'appui inconditionnel que les délégués au congrès de la fin de semaine ont donné à Mme Marois lui donnera tout le temps voulu pour multiplier les gestes agaçants jusqu'à ce que le reste du pays soit complètement exaspéré.

Alors que les prochaines élections générales au Québec n'auront pas lieu avant deux ans, Stephen Harper s'est déjà érigé en défenseur de l'unité canadienne. L'opinion publique canadienne ne tolérerait pas que les autres partis fédéralistes représentés à la Chambre des Communes se désolidarisent du gouvernement quand l'existence même du pays est en jeu. Au printemps 2000, ils avaient tous appuyé la Loi sur la clarté. Que cela plaise ou non, l'arrivée d'un gouvernement péquiste remettrait la question québécoise à l'ordre du jour.

Avant même qu'il réclame formellement de nouveaux pouvoirs, la «gouvernance souverainiste» en fera grimacer plusieurs dans le ROC. En fin de semaine, les militants péquistes ont résolu de créer une assemblée constituante qui écrira la constitution d'un Québec indépendant. Dans un pays qui croit à l'unicité de la nation, la création d'une citoyenneté québécoise à laquelle seront attachés des droits spécifiques ne suscitera certainement pas un grand enthousiasme.

Et puis, il y a la langue. En fin de semaine, Mme Marois s'est assurée que le dossier de l'afichage commercial ne donne pas lieu au «débat sanglant» que craignait Pierre Curzi, mais la «nouvelle loi 101» qu'elle a promis de faire adopter sera suffisamment costaud pour hérisser le Canada anglais. Il y a 20 ans, la clause «nonobstant» avait été fatale à l'accord du lac Meech. Elle fera encore pousser des cris d'horreur.

Si M. Harper a trouvé agaçantes les interventions que le premier ministre Charest a pu faire dans divers forums internationaux sur l'environnement, il ne perd rien pour attendre. Au nom de la doctrine Gérin-Lajoie, un gouvernement péquiste tenterait de multiplier les incursions sur la scène internationale.

C'est le niveau de tolérance des Québécois qui pourrait constituer le principal obstacle au déploiement de la «gouvernance souverainiste». Sans surprise, le premier ministre Charest a présenté le congrès péquiste comme le triomphe des radicaux. Certes, Mme Marois a reçu un appui massif, mais à quel prix?

Si la population désire réellement se débarrasser des libéraux et si elle ne voit pas d'autre alternative que le PQ, l'épouvantail radical ne suffira pas à l'effrayer. En revanche, il est douteux qu'elle laisse un gouvernement péquiste s'installer dans la guérilla perpétuelle contre Ottawa, si elle a l'impression qu'il néglige les «vrais problèmes» ou si le climat social est perturbé. M. Charest a déjà commencé à dire que l'économie ferait les frais de l'opération.

En 1995, le gouvernement Parizeau avait consacré beaucoup d'énergie à préparer le référendum, mais toute cette activité avait été concentrée en un an. À entendre Mme Marois, cela pourrait prendre des années avant que la «gouvernance souverainiste» ne débouche sur le «moment décisif». Dans son discours de dimanche, elle a évoqué l'année 2020. Cela laisse amplement le temps de perdre sa sérénité.

mdavid@ledevoir.com

## Affaire Delorme: la GRC serait intervenue en raison de son expertise sur la mafia

KATHLEEN LÉVESQUE  
ANTOINE ROBITAILLE

Québec — C'est parce qu'elle a l'expertise sur la mafia italienne que le gouvernement du Québec a fait appel à la GRC pour enquêter sur Yvan Delorme, en décembre 2009. L'explication a été livrée par l'ancien ministre de la Sécurité publique Jacques Dupuis et par l'actuel ministre, Robert Dutil, hier.

Samedi, *Le Devoir* révélait qu'à l'automne 2009, M. Lafrenière, alors sous-ministre à la Sécurité publique, avait réclamé de la GRC une enquête sur le chef de la police de Montréal, Yvan Delorme, en raison de ses liens avec le propriétaire de la firme de sécurité BCIA (Bureau canadien d'investigations et ajustements) qui a fait faillite depuis et avec le ministre Jacques Dupuis. Or, quelques mois plus tard, le ministre Dupuis recommandait au conseil des ministres à Québec de reconduire M. Delorme dans ses fonctions. Mais, à la surprise générale, ce dernier démissionnait un mois plus tard, pour prendre sa retraite, à 47 ans.

L'affaire a rebondi lors de l'étude des crédits du ministère de la Sécurité publique (MSP), hier. Le ministre Robert Dutil a soutenu que le mot enquête n'est pas le bon vocabulaire pour décrire la situation et qu'il faudrait plutôt parler d'*habilitation sécuritaire*, bref une vérification dans le cadre d'un processus de renouvellement de mandat.

M. Dutil a tenté de banaliser le dossier en mentionnant qu'environ 72 000 de ces habilitations sécuritaires sont effectuées chaque année par la SQ. Il n'a toutefois pu dire dans combien de ces cas les autorités québécoises décident de faire appel à l'expertise de la GRC.

À la GRC, on rappelait hier que le corps de police ne s'occupe habituellement pas des questions concernant la police municipale, sa juridiction étant fédérale.

Quant à savoir qui a demandé à la GRC de s'impliquer dans le dossier Delorme, les déclarations divergent. Le ministre Dutil a affirmé que le ministère de la Sécurité publique n'a pas fait de demande directe à la GRC, et que c'est plutôt la SQ qui a pris cette décision.

L'ex-ministre Jacques Dupuis a affirmé avoir lui-même demandé au sous-ministre, Robert Lafrenière, que des vérifications soient faites sur M. Delorme compte tenu des possibles relations de ce dernier avec des membres de la communauté italienne peu recommandables. «Il y avait des bruits sur l'entourage de M. Delorme», a reconnu M. Dupuis en entrevue au 98,5 FM.

Mais de sa conversation avec M. Lafrenière, aujourd'hui à la tête de l'Unité permanente anticorruption, Jacques Dupuis n'a pas gardé souvenir du nom de ces personnes peu recommandables.

Quelques heures plus tard, en entrevue à LCN, M. Dupuis a affirmé avoir plutôt parlé directement au directeur général de la Sûreté du Québec, Richard Deschesnes, qui aurait décidé de se tourner vers la GRC.

## Rapport secret

Aussi présent à l'étude de crédits, M. Deschesnes a confirmé avoir rencontré le sous-ministre Robert Lafrenière au mois de décembre 2009 au sujet de la demande pour une habilitation sécuritaire pour le renouvellement de M. Delorme à la tête du SPVM. Il a refusé de donner des précisions, se contentant de dire qu'il avait «mis en place des ressources et des actions» jugées nécessaires pour remplir ce mandat. Par la suite, il a expliqué que les activités de renseignement qui touchent «la mafia italienne» est une spécialisation de la GRC, alors que la SQ a développé une expertise en regard des motards criminali-

sés, et le Service de police de la Ville de Montréal, pour tout ce qui concerne les gangs de rue.

Le résultat des vérifications a été livré au mois de mars 2010. Ce rapport restera secret, puisqu'il «soulève des privilèges d'intérêt public». Aux dires de Robert Dutil, il ne révèle «aucune connotation négative» sur les liens entre M. Delorme et M. Corretti.

Jacques Dupuis a cherché à prendre ses distances de la décision du renouvellement de contrat de Yvan Delorme. Il a insisté pour dire que cela s'est fait sur la recommandation de la Ville de Montréal. Mais la responsabilité ultime revient au conseil des ministres qui a agi, le 31 mars 2010, sur la recommandation du ministre Dupuis.

À la Ville de Montréal, le responsable de la sécurité publique, le conseiller municipal Claude Trudel, a refusé de commenter la situation. La semaine dernière, le maire Gerald Tremblay a déclaré qu'aucune enquête n'avait été faite sur M. Delorme. En fait, la Ville a donné le mandat à une firme privée de sécurité de faire des vérifications sur la firme BCIA. Cette firme a sou-

traité une partie de son contrat à un enquêteur qui a découvert des liens douteux impliquant M. Delorme et le propriétaire de BCIA, Luigi Coretti, qui aurait bénéficié de ses liens avec le ministre déchu Tony Tomassi pour accéder au ministre Dupuis; l'Administration Tremblay en a été informée.

Jacques Dupuis a précisé hier n'être devenu l'ami de M. Delorme qu'après leurs départs respectifs de la vie publique. Aujourd'hui, «ils font de la moto ensemble», a indiqué le ministre Robert Dutil. De plus, M. Delorme entretient une relation amoureuse depuis le début de l'année avec la ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«C'est un rassemblement de radicaux qui proposent un recul important pour le Québec», a dit M. Charest hier, en marge d'une allocution prononcée devant le Conseil du patronat du Québec.

## Le PQ se radicalise, croit Jean Charest

FRANÇOIS DESJARDINS

Le leadership de Pauline Marois à la tête du Parti québécois n'a jamais été en cause aux yeux du premier ministre Jean Charest, mais celui-ci estime que le résultat du vote tenu ce week-end au congrès du parti traduit une certaine «radicalisation» du PQ.

«C'est un rassemblement de radicaux qui proposent un recul important pour le Québec», a dit M. Charest hier en marge d'une allocution prononcée devant le Conseil du patronat du Québec. «C'est le retour aux chicanes, le retour à ce que Mme Marois appelle la «gouvernance souverainiste». Même si une majorité

de Québécois ne veulent pas de référendum ou de souveraineté, ce qu'elle dit, c'est que si jamais elle est élue, elle va gouverner comme si elle avait un mandat pour faire la séparation et la souveraineté.»

Invité à commenter l'appui de 93 % reçu par Mme Marois, M. Charest n'a «jamais senti» que le leadership de Mme Marois était menacé. «Tant mieux pour elle si elle a un appui de ses troupes. Mais à quel prix? Au prix de se radicaliser, de dire aux Québécois adultes qu'on va leur interdire l'accès à l'enseignement au cégep s'ils veulent y aller en anglais, au prix d'avoir des débats sur l'affichage.»

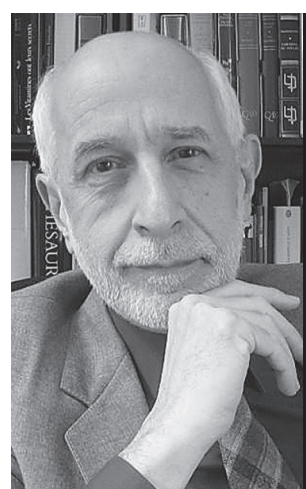
Le Devoir

## EN BREF

## Daniel Turp prend un congé de la politique

Le candidat défait à la présidence du Parti québécois, Daniel Turp, prend «un petit congé de la vie politique», a-t-il annoncé, hier, au lendemain du 16<sup>e</sup> Congrès national de la formation politique. «Je crois mériter un petit congé de la vie politique, après 20 années de militantisme au sein du Bloc Québécois et du Parti Québécois», a affirmé hier l'ancien député de Mercier, sur son blogue. «Je vais réfléchir dans les prochains mois aux ave-

nues qui me permettront de mettre mes connaissances et compétences au service du projet de pays et de poursuivre mon travail de militant de l'indépendance nationale», a-t-il ajouté. M. Turp avait accepté de siéger à la Commission politique du Bloc québécois en 1991, et avait depuis exercé, sans interruption, des responsabilités au sein des instances nationales et de l'aile parlementaire du Bloc et du PQ. M. Turp, qui a subi une défaite crève-cœur contre l'ex-chef d'antenne de la radio de Radio-Canada, Raymond Archambault, s'est toutefois dit fier de sa campagne. — *Le Devoir*



## Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Mise au rancart des vieilles voitures  
Québec prend le relais d'Ottawa

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Québec a décidé de prendre le relais du fédéral en investissant 10 millions de dollars, sur deux ans, pour poursuivre le retrait des vieilles bagnoles polluantes de la circulation, moyennant compensations aux propriétaires.

Le gouvernement Harper a mis fin au 31 mars à son programme de mise au rancart, qu'il finançait depuis deux ans. Seules quelques provinces, comme la Colombie-Britannique et l'Ontario — le Manitoba songe à lancer le sien — s'étaient dotées de programmes similaires mais aux modalités souvent très différentes. Le Québec finançait depuis des années le programme *Faites de l'air*, piloté par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

La relance de ce programme censé lutter simultanément contre les changements climatiques et la pollution de l'air a été annoncée hier à Montréal par les ministres du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, et son collègue des Transports, Sam Hamad.

En échange d'une vieille voiture construite avant 1997, les propriétaires pourront recevoir soit des titres de transport en commun, soit des rabais sur l'abonnement à une société d'auto-partage ou sur l'achat d'un vélo ou d'un véhicule écoénergétique.

Selon André Bélisle, président de l'AQLPA, les vieilles voitures sont en général mal entretenues par leur propriétaire, de sorte qu'elles polluent bien au-delà des normes qui ont présidé à leur conception. Dans certains cas, elles peuvent polluer jusqu'à 20 fois plus qu'une nouvelle voiture.

Au cours des deux dernières années, ce programme, financé conjointement par Québec et Ottawa, a permis de retirer 40 000 vieilles voitures de la circulation. C'est deux fois plus que l'objectif qui était visé.

Le Devoir

Camps d'été 2011

DEPUIS 1983

**MWS** CAMPS D'IMMERSION EN ANGLAIS

Pour étudiants de 7 à 17 ans  
Centre-ville de Montréal et Toronto  
Camp de jour et résidence  
www.mwscamps.com

Pour information:  
à Toronto: (416) 921-6998  
à Montréal: (514) 531-4193  
office@mwscamps.com

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Isabelle Sanchez au 514 985-3454 ou à isanchez@ledevoir.com

# LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2011

## L'ÉPREUVE DES FAITS

### Un contrat pour les F-35?

ALEC CASTONGUAY

**La déclaration:** Lors du débat des chefs en anglais, Stephen Harper a laissé entendre que le Canada a déjà signé un contrat avec la multinationale américaine Lockheed Martin pour l'achat de 65 avions de chasse F-35. Depuis, Gilles Duceppe demande à voir ce contrat. Samedi, il affirmait ceci: «*M. Ignatieff nous dit qu'il veut déchirer le contrat. M. Harper nous dit qu'il a un contrat. Mais est-ce qu'on pourrait le voir, ce contrat-là? [...] Est-ce qu'il y a beaucoup de gens dans le privé qui signeraient un contrat sans savoir comment ça coûte?*»

**Les faits:** Aucun contrat n'a été signé par le Canada pour l'achat des avions F-35. Le ministre des Travaux publics confirme d'ailleurs que lancer un appel d'offres, comme le proposent les libéraux, est possible sans aucuns frais d'annulation. Les neuf pays partenaires dans le développement du F-35 (Canada, États-Unis, Grande-Bretagne, Australie, Turquie, Danemark, Norvège, Pays-Bas, Italie) n'ont pas signé de contrat. Ils sont liés par des protocoles d'entente («*Memorandum of understanding*» en anglais) signés en 1997, 2002 et 2006. Ces ententes sont strictement de nature économique. En échange d'un engagement financier, les entreprises aéronautiques des pays peuvent soumissionner pour obtenir des contrats dans la fabrication du F-35. Le Canada s'est engagé à hauteur de 741 millions de dollars sur 40 ans. Jusqu'à présent, cela a permis aux entreprises canadiennes de récolter 350 millions de dollars en contrats. L'entente n'oblige pas les pays à acheter le F-35.

Les pays partenaires qui veulent ensuite commander l'avion de chasse utilisent le dernier protocole d'entente signé en 2006. Donc, aucun contrat en bonne et due forme ne sera jamais signé par le Canada pour l'achat des F-35.

Ce n'est qu'en 2013 ou 2014, lorsque tous les pays partenaires auront officiellement leur commande — et trois ans avant que le Canada reçoive son premier F-35 — que le coût unitaire par avion sera connu. Le comité de direction du programme F-35, qui rassemble un représentant par pays et les dirigeants de Lockheed Martin, fixera alors le prix. «*Ce comité prend ses décisions à l'unanimité*»

**té,** dit Mike Slack, le directeur du programme F-35 au ministère de la Défense du Canada. *Pour que tout le monde s'entende, le prix devra être bon.*

Les Forces canadiennes s'attendent à payer environ 75 millions de dollars par appareil. Mais il s'agit d'estimations, puisque le Canada n'est pas entièrement protégé contre une hausse des coûts du programme aux États-Unis. Or, les difficultés dans le développement de l'appareil sont importantes, et Ottawa pourrait devoir réviser à la hausse la facture unitaire des avions.

De combien? C'est la grande question. Le directeur parlementaire du budget, Kevin Page, qui a fait une étude complète du dossier, affirme que le ministère de la Défense sous-estime sa facture et que le coût unitaire moyen d'un F-35 sera de 128 millions de dollars. Le 15 mars dernier, un nouveau rapport en provenance des États-Unis, celui du *Government Accountability Office*, affirmait que le coût moyen d'un F-35 aux États-Unis serait de 133 millions de dollars.

Il faut noter que les lois fédérales américaines interdisent la vente d'équipement militaire à des clients internationaux à un prix inférieur à celui payé par les États-Unis. Les Pays-Bas, des partenaires du programme comme le Canada, ont d'ailleurs révisé leur facture à la hausse de 20 %, à 89 millions d'euros par appareil.

Dans le cas de l'entente et de l'utilisation, le ministère de la Défense affirme que la facture sera de 5,7 milliards de dollars sur 20 ans. Kevin Page a affirmé plutôt que la facture sera de 19,6 milliards de dollars, mais sur une période de 30 ans (soit la vraie durée de vie utile d'un chasseur).

Lorsqu'on calcule le coût total du programme F-35 pour le Canada (achat et entretien), le ministère de la Défense atteint le chiffre de 14,7 milliards de dollars (ce qui inclut les moteurs). Kevin Page, à 29,3 milliards de dollars. Qui a raison? Tant que l'avion de ne sera pas en phase de production complète, vers 2016, et que le Canada n'aura pas négocié le prix unitaire avec les partenaires du projet et Lockheed Martin, en 2013-14, il sera impossible de le savoir.

Le Devoir

## Les partis politiques sondés sur leur programme

### Harper ne répond ni aux écologistes...

LOUIS-GILLES FRANÇOIS

Malgré une invitation pressante des groupes environnementaux canadiens et québécois, le Parti conservateur refuse de dire où il s'en ira en environnement s'il obtient le mandat de gouverner une nouvelle fois.

Cette politique de non-transparence ressort de la consultation lancée par différents groupes environnementaux, québécois et pancanadiens, qui ont adressé au début de la campagne électorale dix questions à tous les partis politiques.

Les questions et les réponses divulguées hier portaient sur le plan de lutte aux changements climatiques, la politique de prix du carbone, les énergies vertes, les transports, les Grands Lacs (pas le Saint-Laurent), les pétroliers géants dans le Pacifique (pas dans le Saint-Laurent ou l'Atlantique), la protection des eaux et des terres publiques, les aires protégées maritimes, les sables bitumineux et les produits toxiques dans les produits de consommation.

Les quatre autres partis ont par contre fourni des réponses sous forme d'engagements à toutes les questions. Plusieurs réponses convergent.

Par exemple, tous sauf les conservateurs s'engagent à développer et à financer une politique d'expansion des transports en commun. Le Parti libéral du Canada (PLC) propose notamment une stratégie de développement des infrastructures basée sur les bénéfices écono-



PETER ANDREWS REUTERS

Les partis ayant répondu au questionnaire des écologistes s'entendent pour mettre un prix sur les émissions de carbone, à travers un marché d'échanges de crédits d'émissions basé sur un plafond réglementaire.

Les partis ayant répondu au questionnaire des écologistes s'entendent pour mettre un prix sur les émissions de carbone, à travers un marché d'échanges de crédits d'émissions basé sur un plafond réglementaire.

**Tous, sauf les conservateurs, s'engagent à développer et à financer les transports en commun**

Les propositions sur le développement des énergies vertes sont fort différentes, tout comme le contrôle du développement des sables bitumineux. À ce sujet, le Bloc voudrait que le fédéral limite les émissions atmosphériques des pétroliers, qui vont plutôt augmenter en raison des politiques conservatrices. En plus d'un moratoire immédiat sur le développement des sables bitumineux, le Parti vert veut contrô-

l'ère des rejets toxiques dans les étangs et imposer une taxe sur le rejet de substances toxiques.

Quant aux Libéraux, ils entendent mettre fin à l'amortissement accéléré accordé aux travaux dans le secteur des sables bitumineux, qui reflète en réalité son financement aux contribuables. C'est la proposition se rapprochant le plus d'un arrêt des subventions aux pétroliers, un vœu répété des organismes internationaux qu'aucun parti fédéral n'ose faire sien. Le NPD propose plutôt un arrêt d'interdire l'utilisation de lacs naturels comme dépotoirs à déchets toxiques et de protéger les aquifères et eaux transfrontalières grâce à des suivis rigoureux.

Le Devoir

## ... ni au Mouvement pour les arts et les lettres

MARCO BELAIR-CIRINO

Le Mouvement pour les arts et les lettres (MAL) a fait connaître hier les réponses des partis politiques aux trois questions qui leur avaient été adressées au début de la campagne électorale, sauf celles du Parti conservateur du Canada (PCC), qui a refusé de se prêter à l'exercice.

«*Le silence du Parti conservateur du Canada constitue un objet de préoccupation additionnel pour le Mouvement pour les arts et les lettres à l'égard des politiques conservatrices*», a souligné le porte-parole du MAL, Stanley Péan.

L'écrivain a adressé, le 31 mars, trois questions au PCC, au Parti libéral du Canada (PLC), au

Nouveau Parti démocratique (NPD), au Bloc québécois et au Parti vert afin de nourrir le débat électoral en matière d'arts et de culture, tout en précisant que leurs réponses étaient attendues au plus tard vendredi dernier. Hormis les conservateurs, toutes les formations politiques ont répondu dans les délais prescrits.

La parole est d'argent et le silence est d'or dans les rangs du PCC à en croire cette rebuffade infligée au MAL, après celle assénée aux groupes environnementaux. (Voir texte ci-haut)

**Budget pour la promotion**

Le MAL a notamment demandé aux partis d'afficher leurs couleurs sur une éventuelle hausse du budget du Conseil des Arts du Canada.

Si un gouvernement de Mi-

chael Ignatieff multipliera par deux le budget annuel du Conseil des arts du Canada, le faisant passer de 180 millions à 360 millions au cours des quatre prochaines années, un gouvernement de Jack Layton augmentera quant à lui le financement public de l'organisme de 30 millions en 2012-2013, de 60 millions en 2013-2014, et à hauteur de 90 millions annuellement en 2013-2014 et 2014-2015.

Le Devoir

## Elections fédérales 2011

### En campagne Jour 24

Hier, lundi 18 avril 2011

**9h50** «*Quand les gens du Québec décident qu'ils veulent du changement, ils n'y ont pas par quatre chemins et ils vont essayer quelque chose de nouveau quand ils en ont assez des mêmes vieilles rengaines. En ce sens, le Québec est un endroit qui n'a pas peur d'innover*», lance le chef néo-démocrate, Jack Layton.

**10h15** «*C'est moins inquiétant pour le Bloc que pour le Québec, parce que si on veut empêcher Harper d'être majoritaire, il ne faut pas diviser le vote. [...] Il faut regarder au-delà des sonnettes et du fait que quelqu'un soit sympathique. [Jack Layton] est sympathique, bien sûr. Mais sur Terre-Neuve, que dit-il?*», souligne le chef bloquiste, Gilles Duceppe. M. Duceppe rappelle que, tout comme les chefs conservateur et libéral, M. Layton appuie l'aide financière d'Ottawa au projet hydroélectrique de Terre-Neuve-et-Labrador.

**12h30** «*La théorie de M. Duceppe, c'est qu'il doit bloquer une majorité conservatrice pour promouvoir la souveraineté. [...] Il sait qu'un fort gouvernement conservateur à Ottawa est une vraie barrière à ses rêves de revenir à un autre référendum et à des chicanes constitutionnelles*», affirme Stephen Harper, à l'occasion d'un point de presse à Yellowknife. Le chef conservateur soutient que l'élection d'un gouvernement fédéral minoritaire ferait l'affaire de ceux qui désirent un référendum sur la souveraineté du Québec.

**12h50** «*Pauline Marois a eu un bon week-end. Formidable pour Pauline Marois. Est-ce que ça met le Canada en péril? Je ne crois pas*», dit le chef libéral, Michael Ignatieff, tout en accusant son adversaire conservateur de semer la peur avec la question de la souveraineté du Québec.

**15h55** Les avions de campagne du PLC et du PCC se croisent sur l'aire de trafic de l'aéroport de Yellowknife.

**15h55** Les avions de campagne du PLC et du PCC se croisent sur l'aire de trafic de l'aéroport de Yellowknife.

**Aujourd'hui**

**Stephen Harper**  
**9h30** Événement de campagne au Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay.  
**17h** Rassemblement à Val-d'Or.

**Michael Ignatieff**  
**8h** Point de presse à Winnipeg.  
**20h** Rassemblement à Brampton.

**Jack Layton**  
**12h** Forum public à Welland, en Ontario.  
**13h30** Séance photo.

**Gilles Duceppe**  
**12h** Rencontre avec des groupes de femmes.  
**14h30** Rencontre avec des groupes communautaires du quartier mont-réalis d'Ahuntsic.  
**15h15** Point de presse.  
**18h30** Participation à une assemblée militante régionale, à Laval.

**En bref**

**Des livres pour Harper**

L'écrivain Yann Martel invite les Canadiens à poursuivre son œuvre en faisant parvenir au premier ministre sortant, Stephen Harper, les livres qui les ont fait grandir et ceux qui leur ont fait voir le monde autrement. L'écrivain a choisi d'inviter les citoyens à prendre le relais de son projet en pleine campagne électorale parce qu'il estime que «*choisir un livre, c'est une autre façon de voter*». Son appel coïncide en outre avec la parution, chez XYZ éditeur, d'un ouvrage retraçant les 101 lettres qu'il a adressées à Stephen Harper au fil des ans. — *La Presse canadienne*



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Jack Layton était de passage au Cercle, hier, à Québec. Il s'est aussi entretenu avec le maire Régis Labeaume.

## Layton ne croit pas que sa montée aide les conservateurs

### Le Bloc met en garde les Québécois contre «une division du vote progressiste»

ISABELLE PORTER

Québec — À ceux qui disent que la montée du NPD au Québec pave la voie à une majorité conservatrice, le chef néo-démocrate Jack Layton rétorque qu'il fait aussi le plein d'appuis chez les conservateurs déçus.

«*Peut-être que les politologues pensent que c'est impossible pour quelqu'un qui a voté conservateur de devenir un supporter du NPD, mais ce n'est pas impossible. Pas du tout, parce que les gens cherchent du changement*», a déclaré M. Layton hier lors de son passage à Québec, le premier depuis le début de la campagne.

Le moral des néo-démocrates était au beau fixe hier en raison de la sortie d'un sondage Léger-Marketing qui démontre que M. Layton est désormais le chef de parti en qui les Québécois ont le plus confiance (36 %) loin devant l'habituel favori, Gilles Duceppe (27 %).

Une enquête La Presse canadienne-Harris-Décima suggère également que les néo-démocrates ont avancé de quatre points à 19 % au pays, alors que les troupes de Stephen Harper obtiennent 36 % des intentions

de vote, quatre points de moins qu'il y a une semaine. Au Québec, le NPD a quant à lui gagné quatre points dans la province, s'établissant à 15 %.

**Mise en garde du Bloc**

Hier, le chef du Bloc québécois a voulu mettre en garde les Québécois contre les conséquences de la montée du NPD. «*Une division du vote progress-*

iste, quatre points de moins qu'il y a une semaine. Au Québec, le NPD a quant à lui gagné quatre points dans la province, s'établissant à 15 %.

**Jack Layton a cherché à convaincre les électeurs de Québec qu'il avait une véritable autre possibilité et s'est présenté comme le chef du renouveau**

mis par une montée du NPD. Au-delà de ces calculs, Jack Layton a cherché à convaincre les électeurs de Québec qu'ils avaient une véritable autre possibilité et s'est présenté comme le chef du renouveau. «*Les gens trouvent que ça tourne en rond à Ottawa, ils veulent du changement*», a-t-il martelé.

Pré de dire ce que, concrètement, il avait à leur offrir de nouveau, le chef néo-démocrate s'en est tenu à des énoncés généraux. La nouveauté, d'abord, découlera de la présence de nouveaux députés du NPD, a-t-il avant d'ajouter que son parti allait «*rassembler les gens derrière des projets intéressants et travailler avec le maire*» ainsi que la province.

Comme M. Duceppe la semaine dernière, M. Layton a profité de son passage dans la capitale pour s'entretenir avec le maire Labeaume et s'est engagé à rendre disponibles les fonds nécessaires pour financer des projets en transport en commun notamment. Il a par

ailleurs défendu un point de vue différent dans le dossier des Chantiers Davie. Ainsi, il n'est pas question pour le NPD d'intervenir dans l'appel d'offres en cours pour les lucratifs contrats de la Défense nationale. Or, M. Layton entend assurer l'avenir de l'entreprise lévisienne en injectant des milliards de dollars supplémentaires dans de nouveaux contrats de construction de navires militaires.

**Le NPD veut une journée de plus pour voter**

Les néo-démocrates ont par ailleurs écrit hier au Directeur général des élections du Canada pour lui demander d'ajouter une journée au vote par anticipation. Selon eux, la tenue du vote par anticipation en plein congé pascal (les 22, 23 et 25 avril) compromet l'exercice. «*À une époque où le taux de participation est au plus bas, le NPD considère qu'il est très important d'offrir aux Canadiens de voter à un moment qui leur convient*».

Le Devoir

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

## Publicité électorale

### Le message libéral sera modifié, et non retiré

MARIA BABPAGE

Ottawa, TN.-O. — Une publicité télévisée négative des libéraux sur le système de santé sera modifiée, mais le cœur du message demeurera inchangé, a fait savoir hier le Parti libéral.

Selon les conservateurs, la publicité en question attribuée à Stephen Harper une déclaration qu'il n'a jamais faite. Le chef libéral Michael Ignatieff a dit qu'il serait heureux de corriger l'erreur si le premier ministre sortant a été mal cité.

M. Ignatieff, qui faisait campagne à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, a ajouté qu'il n'offrirait pas d'excuses pour ce qu'il qualifie de «*défense vigoureuse*» du système de santé. Ce système se retrouverait menacé par un gouvernement conservateur, a-t-il poursuivi.

«*J'ai moi-même subi cinq ans de citations erronées, mais ce n'est pas une excuse*», a soutenu M. Ignatieff. «*Les fausses citations sont inacceptables dans toute campagne électorale. Le fait que [les conservateurs] m'aient déjà servi cette médecine ne justifie pas la présence d'une citation erronée dans notre publicité, si tel est le cas*».

Il a aussi déclaré que les conservateurs n'ont eu de cesse de l'attaquer dans des publicités depuis plusieurs mois.

Dans cette publicité, qui est en ondes depuis une semaine, le Parti libéral accuse M. Harper d'avoir déjà dit que la Loi canadienne sur la santé devait être mise au rebut. Le Parti conservateur soutient que ces propos ont été prononcés par un ancien président de la National Citizens Coalition, David Somerville, et que les libéraux doivent retirer la publicité et présenter leurs excuses.

Selon M. Ignatieff, la citation provient de sources extrêmement faibles, notamment le magazine *Maclean's* et le quotidien *Globe and Mail*. Le journal a par la suite apporté une correction à son article, forçant les libéraux à annoncer qu'ils modifieraient leur publicité.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

Le Parti libéral prévoit de demander aux Canadiens de contribuer à une liste des pires citations de M. Harper sur le système de santé.

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

**Avis public**

Anjou Montréal

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la sousignée, secrétaire de l'arrondissement d'Anjou :**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro RCA 40-1 amendant le règlement de zonage numéro RCA 40, de l'arrondissement d'Anjou;

Que le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption à sa séance du 5 avril 2011, du projet de règlement numéro RCA 40-1, règlement amendant le règlement concernant le zonage (RCA 40), tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 3 mai 2011 à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H. La Fontaine, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que l'objet de ce projet de règlement vise à modifier les normes d'implantation de la zone H-110 afin de fixer le nombre d'étages maximal à 5 au lieu de 4, de hausser le coefficient d'occupation du sol de 1,8 à 2,0 et de fixer une hauteur de bâtiment maximale de 14 mètres;

Que ce projet de règlement vise la zone résidentielle H-110 délimitée comme suit : au nord par la rue Bombardier, à l'est par le boulevard des Galeries d'Anjou, à l'ouest par la limite avec l'arrondissement de Saint-Laurent et au sud par les limites de propriété arrière des terrains ayant façade sur la rue Bombardier;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H. La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 19 avril 2011

Marie-Thérèse Affiches  
 Directrice des affaires publiques et du greffe  
 Secrétaire d'arrondissement

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**  
 Alinea 57b.1 de la Loi

N° Cour: 705-1407904-19  
 N° Ottawa: 41-140790

Dans l'affaire de la faillite de :  
**SIMON VERMETTE**, démanturé au 45, Des Parulines, St-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 1J8

AVIS est par les présentes donné que la faillite de Simon Vermette est survenue le 6ième jour d'avril 2011 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26ème jour d'avril 2011 à 10h00, au bureau du Syndic situé au 25-00, rue Daniel-Johnson, Bureau 210, dans la ville de Laval, dans la province de Québec.

*Daté de Brossard, ce 12ème jour d'avril 2011.*

**SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.**  
 Syndic et gestionnaires  
 Ronald P. Gagnon, LL.B., CIRP, syndic  
 4605-A, boul. Lapinière  
 Bureau 200  
 Brossard (Québec) J4Z 3T5  
 Tél. : (450) 618-4270

**Deloitte.**  
 Samson Belair/Deloitte & Touche

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOUETTE**  
 N° Cour: 705-12-027462-117  
 COUR SUPÉRIEURE (En l'absence de la famille)  
 YVAN GIRARD, Demandeur  
 FRANCINE MONTELEONE, Défenderesse

**ASSIGNATION**

ORDRE est donné à Françoise Monette de comparaître au greffe de ce cour situé au 200, rue St-Marc, à Joliette, au local 2.00, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

La requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 2 juin 2011, à 9h00, en salle 2.00 au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe, à l'intention de Françoise Monette.

À Joliette, le 14 avril 2011  
 Patricia Hache  
 Greffier adjoint

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**  
 (Article 1024) de la Loi  
 Dans l'affaire de la faillite de :  
**9154-5785 QUÉBEC INC. ET BRONZAGE MIDI SOLEIL**

AVIS est par les présentes donné que la faillite de 9154-5785 QUÉBEC INC. ET BRONZAGE MIDI SOLEIL, 96B, rue Lamirande, Repentigny, Québec, J6A 1C7, Canada, est survenue le 19<sup>er</sup> jour d'avril 2011 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4<sup>er</sup> jour de mai 2011 à 14h00, au BUREAU DU SYNDIC-REPRESENTANT, 578-A, rue Notre-Dame, Bureau 101, Repentigny, Québec.

*Daté à Repentigny (QC), ce 14<sup>er</sup> jour d'avril 2011.*

**Josée Brunelle, Administratrice**

**PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC.**, Syndic  
 578-A, rue Notre-Dame  
 Bureau 101  
 Repentigny (QC) J6A 1T4  
 Local 101  
 Téléphone: (514) 990-9285  
 Téléc.: (450) 654-8280

**SLA : 3 lettres du mot paralysie**

La SLA vous enlève TOUT, sauf votre lucidité

Aidez-nous à vaincre cette maladie mortelle qui tue 3 Québécois par semaine !

**AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES**  
 HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:**  
 Réservations avant 12h 00 le vendredi

**Publications du mardi:**  
 Réservations avant 16h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340  
 Sur Internet : www.ledavoir.com/services-et-annonces/avis-publics  
 www.ledavoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres  
 Courriel : avisdev@ledavoir.com

**AVIS PUBLICS**  
 TOMBÉES POUR LA FÊTE DE PÂQUES

**Édition du vendredi 22 avril 2011 :**  
 Les réservations doivent être faites le mercredi 20 avril avant 12h 00

**Édition du samedi 23 avril 2011 :**  
 Les réservations doivent être faites le mardi 20 avril avant 16h 00

**Édition du mardi 26 avril 2011 :**  
 Les réservations doivent être faites le jeudi 21 avril avant 12h 00

**Édition du mercredi 27 avril 2011 :**  
 Les réservations doivent être faites le jeudi 21 avril avant 16h 00

Les bureaux seront fermés le vendredi 22 avril et le lundi 25 avril.

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

**Dystrophie musculaire Canada**  
 une action musculée

1.800.567.2236  
 www.muscle.ca

IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE !

**Météo Média**

**Canada**

Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton Sol 5/3	Sol 6/2	Londres Var 20/12	Sol 20/11	Sol 20/11
Moncton Var 9/1	Mel 6/2	Los Angeles Sol 18/13	Sol 17/12	Sol 17/12
Saint-Jean Var 9/1	Plu 6/2	Mexico Sol 26/10	Sol 25/10	Sol 25/10
Toronto Var 6/4	Ave 16/3	New York Sol 12/8	Or 16/10	Or 16/10
Vancouver Ave 11/5	Ave 10/6	Paris Sol 22/13	Var	

## ÉDITORIAL

Parti québécois

Maintenant,  
les élections

Pauline Marois a réussi son pari. Elle a obtenu un double appui de ses militants lors du congrès du Parti québécois ce week-end. Ils lui ont voté leur confiance à 93 %, puis, chose inhabituelle, ils ont rescindé à sa demande une résolution sur la langue d'affichage. La proximité des prochaines élections les invitait à resserrer les rangs. Son défi sera désormais de convaincre les électeurs qu'elle peut être première ministre.

L

Le style de leadership de Pauline Marois aura indéniablement contribué à ce vote de confiance exceptionnel. Rejetée deux fois au titre de chef du parti, en 1985 puis en 2005, elle s'est imposée en 2007 comme unique candidate à la succession d'André Boisclair. Elle avait mis ses conditions, notamment l'abandon du «référendisme», ce qui ne plaisait pas à tous. Il lui fallait rallier. Sa recette aura consisté à créer des consensus et à mobiliser les militants dans l'action. Résultat, en quatre ans, elle aura ramené son parti de la troisième à la première position sur le plan de l'appui populaire. Il aurait été indécent de ne pas lui en reconnaître le mérite.

Son leadership consolidé, Pauline Marois n'aura plus à surveiller ses arrières. Elle pourra se consacrer entièrement aux «adversaires d'en face», avec comme cible la prochaine élection, attendue d'ici 12 à 18 mois. Ce sera une bataille déterminante, car ce vote de confiance à 93 % fixe aussi le niveau des attentes de ses militants. Ils ne le lui pardonneront pas si elle échappe le pouvoir, qui semble à portée de main.

Cette bataille sera dure, comme l'illustre la réaction de Jean Charest, qui hier pointait du doigt la radicalisation du PQ, citant l'adoption au congrès de résolutions pour étendre la loi 101 aux cégeps et pour intensifier la préparation du prochain référendum. Cela reviendra souvent dans son discours, question de souligner que Pauline Marois est prisonnière de ses militants, à qui elle a dû donner des gages quant à son orthodoxie.

La chef péquiste pourrait être tentée de mener sa bataille sur le terrain des attaques partisans. Elle a ample matière à répliquer aux libéraux avec les révélations sur les scandales dans le monde de la construction et pourrait réussir à les défaire sur leur bilan. Miser ainsi sur l'alternance entre partis serait une erreur. Malgré la popularité retrouvée du PQ, des doutes demeurent dans l'opinion publique sur sa capacité à être première ministre. Ces deux dernières années, elle a fait la démonstration de sa combativité. Il lui faut maintenant prendre de la hauteur et se situer sur le terrain des idées.

C'est ici qu'on pourra mesurer l'habileté politique de Pauline Marois. Le programme voté par le congrès ce week-end s'articule d'abord autour du concept de «gouvernance souverainiste», qu'elle a elle-même porté et défendu. Cela consistera en la promotion tous azimuts des intérêts du Québec, en attendant un éventuel référendum. Il lui faudra toutefois concilier cette «gouvernance souverainiste» avec les priorités de la «gouvernance quotidienne» des petits et grands problèmes auxquels les Québécois doivent faire face, qu'il s'agisse des places en garderies, des listes d'attente en chirurgie cardiaque ou de l'exploitation des gaz de schiste.

La prochaine élection ne sera pas référendaire. L'enjeu premier sera l'élection d'un bon gouvernement, d'un gouvernement meilleur que celui qui est en place. Les militants péquistes ont en fin de semaine adopté un programme dont il reste à faire une proposition électorale qui réponde à cet objectif. Ce devrait être là maintenant la tâche principale de Pauline Marois.

Affaire Cantat

## L'absence

Ottawa et Montréal auront donc droit au cycle *Des femmes* de Sophocle tel que vu par Wajdi Mouawad, sans Bertrand Cantat. «*Mais*», a souligné le metteur en scène, il n'y aura pas oublié du débat puisqu'il «*fera entendre de manière très claire l'absence*».

Absence... Mais laquelle? Wajdi Mouawad n'en voit qu'une: celle de son «*très, très grand ami*», Cantat. À quoi une foule de gens peuvent lui répondre que la véritable absente, c'est Marie Trintignant, et que dans son cas, il ne s'agit pas d'un choix artistique. Ce camp vaut bien celui de M. Mouawad. À la bataille de l'amitié ou de l'admiration indéfectibles, qui ne souffrent aucune contradiction, chacun est à renvoyer dos à dos.

Mais une autre absence, fondamentale celle-là, frappe davantage depuis que M. Mouawad a pris la parole: la violence faite aux femmes, et plus spécifiquement, car elle a ses particularités, la violence conjugale.

L'auteur et metteur en scène a énoncé depuis vendredi comment il pose les termes du débat: qu'est-ce que la justice?, qu'est-ce qu'un symbole?, qu'est-ce qu'une double peine?, qu'est-ce qu'un artiste? Mais jamais il n'a ajouté: qu'est-ce que la mort d'une femme aux mains d'un homme qui dit l'aimer? Qu'est-ce que ce crime qui survient jour après jour, à travers le monde, et que la justice ignore souvent ou minimise? Qu'est-ce que ce geste pour lequel on trouve toujours une explication: la passion, la colère, l'alcool, ou les défaillances de celle qui meurt?

Cette violence-là envers l'aimée, l'intime, elle n'est pas comme les autres. Peu d'endroits au monde l'ont compris; au Québec, on essaie. Le malaise face à la présence sur scène de Bertrand Cantat vient essentiellement de là.

Cela, Wajdi Mouawad a choisi de l'ignorer. Quand il expliquait hier toutes les réflexions qui l'ont assailli ces derniers jours, il a dit avoir d'abord pensé: «*C'est pas grave, on va jouer partout ailleurs, mais pas au Canada*». Jamais pour lui Bertrand Cantat n'a cessé d'être un intouchable: une indispensable proposition artistique plutôt qu'une provocation peut-être inutile, peut-être prématurée. Après tout, le reste du monde ne protestait pas: on n'a rien dit contre la présence de Cantat à Barcelone ou à Athènes, où le cycle *Des femmes* sera aussi présenté...

Parlons-en de la Grèce. Samedi, une dépêche rapportait qu'un représentant de l'ambassade grecque à Stockholm a affirmé que les Suédoises ont pour habitude de déposer de fausses plaintes de viol contre des étrangers. La justice grecque vient d'ailleurs de classer une plainte pour viol d'une touriste suédoise, en dépit de preuves médicales de l'agression... Pas sûr effectivement qu'on fait là-bas grand cas du crime dit passionnel d'un Bertrand Cantat...

Mais heureusement, l'affaire finit élégamment: la part du Québec qui proteste n'aura pas à porter l'odieux d'avoir entravé une démarche artistique. Le gouvernement conservateur fait dorénavant office de bouc-émissaire. Pour Wajdi Mouawad, voilà une manière contemporaine et bien commode de s'en remettre au courant des dieux. Et de ne toujours pas parler des femmes battues.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

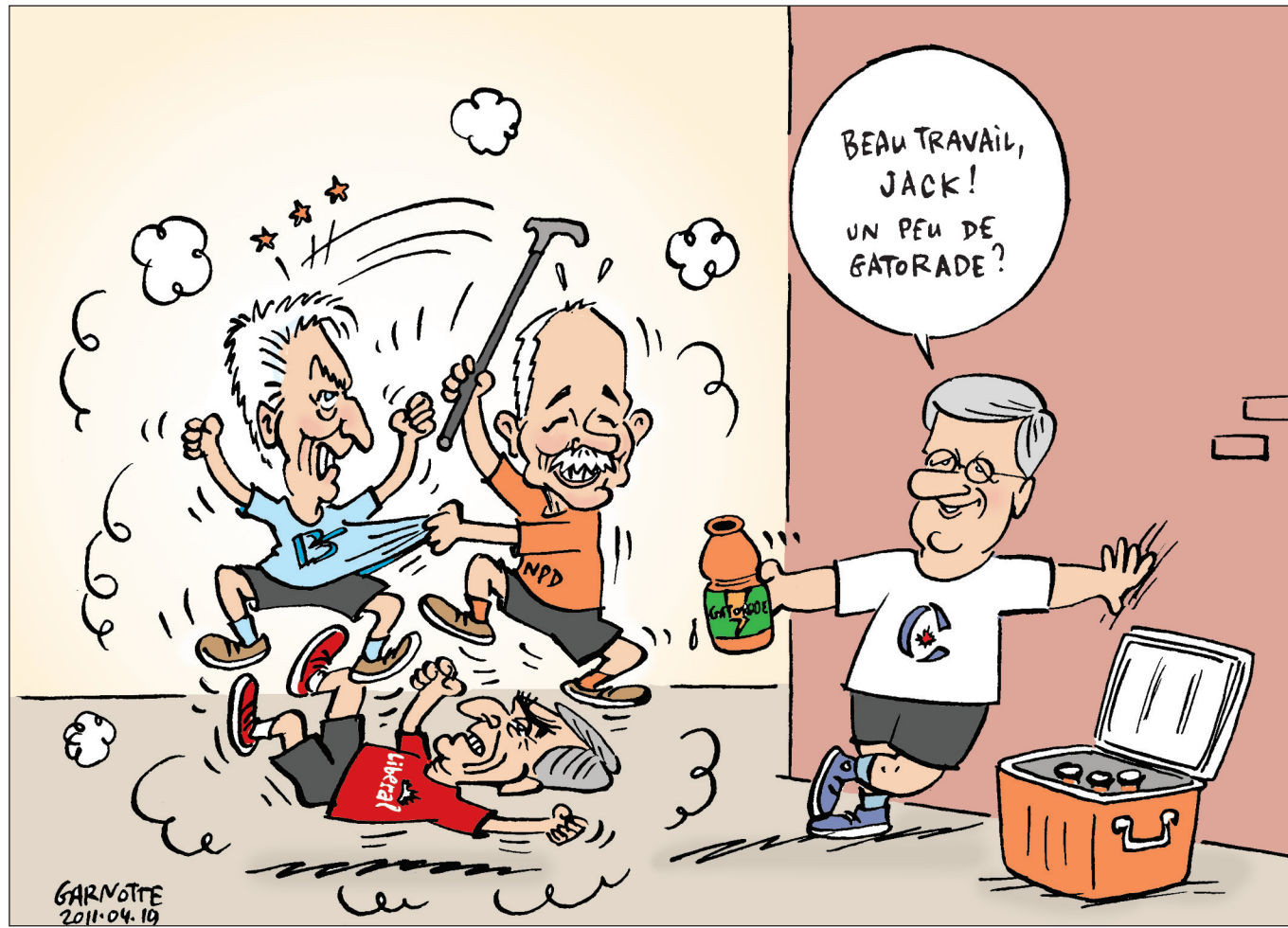
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

## Lettre à Wajdi Mouawad

J'ai 19 ans, et j'ai entendu le nom de Bertrand Cantat pour la première fois quand la programmation du TNM a été annoncée et quand de très nombreuses personnes se sont exprimées au sujet du fait que vous planifiez le mettre en scène. Tout ce que je connais de lui est le crime qu'il a commis. Tout ce que de nombreuses autres personnes connaissent de lui, mis à part qu'il était chanteur du groupe Noir Désir, est le crime qu'il a commis. Je respecte énormément le fait que vous ayez décidé de connaître l'homme derrière le crime, que vous ayez choisi de le considérer comme votre égal parce qu'il a purgé sa peine. Je crois aussi en la justice, je crois aussi que nous devons laisser à Bertrand Cantat sa place dans la société. Dans la société, mais peut-être pas sur scène. Pas maintenant.

Tout ce que de nombreuses personnes connaissent de lui est le crime qu'il a commis. Il incarne ce crime. Sur scène, nous n'aurions pas vu l'homme, qui ne s'est jamais exprimé publiquement pour nous permettre de comprendre où il en était maintenant, mais le meurtrier de Marie Trintignant. Je pense que nous ne pouvons pas «*cheminer dans la réflexion et arriver à dépasser la colère et le jugement moral*» (pour utiliser vos propres mots) tant que nous ne connaissons rien d'autre de l'homme que le crime qu'il a commis.

Fabienne Hannequart-Fortin  
Le 16 avril 2011

Le code Harper  
enfin décrypté

En suivant méticuleusement l'actualité politique canadienne des dernières années, je suis parvenu, crois-je bien, à avoir décrypté le fameux code Harper. L'origine étymologique de ce code de 12 lettres, conservateur, dont les premières lettres revêtent une importance cruciale, permet de mieux comprendre ce qui s'est passé au cours des cinq dernières années au Canada.

**Climato-sceptiques:** les conservateurs contestent le lien entre l'évolution récente du climat et les gaz à effet de serre, contredisant de la sorte un consensus scientifique et ternissant par le fait même l'image du Canada à l'échelle mondiale.

**Outrage au Parlement:** ils en ont été reconnus coupables récemment, une première au Canada.

**Négation et indifférence vis-à-vis de l'importance de la culture, des sciences, des statistiques et des arts au pays.**

**Soutien inconditionnel et injustifié à l'État d'Israël:** ce faisant, ils font en sorte que la politique extérieure du Canada au Proche-Orient ne soit ni plus ni moins qu'un clone de celle des États-Unis.

**Emprisonnement des jeunes contrevenants:** ils envisagent un durcissement des peines, alors que la démarche de réhabilitation préconisée par le Québec a fait ses preuves selon les experts.

**Registre des armes à feu:** ils désirent

l'abolir malgré la quasi-unanimité contre ce projet.

**Volonté d'affaiblir le financement public des partis politiques et des organismes de défenses des droits de l'homme:** ils en ont exprimé leur intention, réduisant de ce fait le caractère démocratique du système politique canadien.

**Avions de chasse et autres dépenses militaires:** ils veulent englober des sommes astronomiques à cette fin, alors que cet argent pourrait servir à des fins utiles et pacifistes.

**Transparence: politique d'absence totale en cette matière.** Les conservateurs ont été élus sous la promesse de proposer une autre façon de faire les choses que leurs prédécesseurs. Leur bilan à ce sujet est désastreux.

**Establishment financier:** ils flirtent avec les lobbyistes des grandes corporations et veulent alléger le fardeau fiscal des grandes entreprises.

**Usurpation d'identité:** ils utilisent le nom du défunt Parti conservateur alors qu'ils sont majoritairement composés d'ex-alliancistes et d'ex-réformistes.

**Religion:** ils se laissent courtiser, infiltrer et influencer par des groupes religieux à forte tendance évangélique.

Voici donc le code Harper enfin décrypté. De surcroît, il fournit 12 bonnes raisons aux électeurs de ne pas voter pour les conservateurs aux prochaines élections.

Daniel Mailly  
Barcelone, Espagne, le 15 avril 2011

LIBRE OPINION

## Les municipalités et les mandats d'ingénierie

MAUD COHEN

Présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Le 28 mars dernier, j'ai écrit au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, pour lui faire part des préoccupations de l'Ordre des ingénieurs du Québec concernant l'adoption, le 10 décembre dernier, du projet de loi 131 modifiant diverses lois du domaine municipal.

Ce projet de loi a pour effet de ne plus rendre possible l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la surveillance des travaux aux ingénieurs-conseils ayant réalisé la conception, un sujet qui touche à la question, plus large, du processus d'attribution de mandats d'ingénierie par les municipalités.

Mme Kathleen Lévesque, journaliste du *Devoir*, a eu vent de cette démarche, m'a interviewée et a publié un article à ce sujet le 6 avril, suivi de deux autres, les 9 et 13 avril, où elle fait référence à notre intervention. À la suite de ces articles, nous jugeons essentiel, à l'Ordre, de bien faire comprendre le sens de notre intervention auprès du ministre. J'affirme d'emblée que la démarche de l'Ordre vise l'intérêt public, c'est-à-dire la capacité pour les municipalités et leurs citoyens d'obtenir des infrastructures durables et de qualité à un prix juste et raisonnable.

L'objectif du gouvernement est d'obtenir les meilleurs prix pour la surveillance en recourant à la compétition. Nous le comprenons très bien, et cet objectif est légitime. Mais en procédant de cette ma-

nière, il cause davantage de problèmes qu'il n'en règle. Je m'explique.

D'abord, il faut comprendre à quoi sert la surveillance des travaux et pourquoi elle est essentielle. La surveillance vise deux objectifs. Premièrement, s'assurer qu'un ouvrage est construit conformément aux plans et devis préparés par les ingénieurs, donc qu'il est sécuritaire et intègre. Inutile, je pense, d'insister sur le risque que représente pour le public une structure ou un ouvrage mal construit. Deuxièmement, faire en sorte que tous les changements effectués en cours de construction soient revus avec les ingénieurs concepteurs afin de s'assurer que l'ouvrage demeure intègre tout en respectant les besoins formulés par le client. Ces changements sont habituellement nombreux, parce qu'il est impossible de tout prévoir et que les conditions de réalisation des travaux nous réservent souvent des surprises. Cela oblige les ingénieurs concepteurs à revoir leurs plans et à refaire leurs calculs. Il est donc essentiel qu'ils soient impliqués dans la surveillance.

Avec les nouvelles règles, il arrivera deux choses. Soit l'ingénieur soumettra un prix pour la conception et la surveillance, soit la municipalité fera un appel d'offres séparé pour la surveillance, avec le risque que le concepteur soit écarté au profit d'un autre ingénieur. Or ce n'est pas une bonne idée, ni dans un cas ni dans l'autre.

Dans le premier cas, l'ingénieur devra soumettre un prix pour la conception et la surveillance. Le problème est que le coût

de la surveillance est très souvent difficile à déterminer avant la conception, car il dépend étroitement des solutions et des technologies qui seront retenues. Comme le prix le plus bas l'emporte généralement, les budgets de surveillance seront calculés au plus serré et sur la base d'approximations. Ils risquent donc d'être insuffisants, ce qui pourrait mener à des activités de surveillance tronquées, ou encore à des dépassements de coûts.

Procéder à un appel d'offres séparé pour la surveillance n'est pas un meilleur choix. Le concepteur risque de ne pas être impliqué dans le mandat de surveillance. L'ingénieur qui obtiendra le mandat devra alors se familiariser avec un concept développé par d'autres, ce qui prendra du temps et augmentera les risques d'erreurs, sans compter les problèmes liés à la responsabilité professionnelle. Dans les deux cas, les citoyens seront les perdants.

Pour l'Ordre, c'est l'ensemble du processus d'appel d'offres pour les services d'ingénierie dans les municipalités qu'il faut revoir, globalement et non à la pièce, comme on le fait actuellement. Les municipalités sont les seuls organismes gouvernementaux du Québec à encore utiliser une formule privilégiant le prix, le plus souvent au détriment de la qualité.

De nombreux organismes publics ont adopté des approches privilégiant la qualité tout en contrôlant rigoureusement les prix. De bien meilleures pratiques existent au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Pourquoi ne pas s'en inspirer?

## IDÉES

## La loi et l'ordre, enjeu électoral

JEAN-CLAUDE HÉBERT  
Avocat

Le populisme sécuritaire est un phénomène politique bien connu dans la plupart des sociétés démocratiques. Ce n'est pas tant l'efficacité réelle des politiques pénales répressives qui compte. Ce sont plutôt des gains politiques qui motivent cette posture. L'instrumentalisation politique du champ pénal déplace le curseur législatif du sort des contrevenants vers celui des victimes. Face à la criminalité, l'anxiété citoyenne et la psychose de l'insécurité publique deviennent prioritaires.

Concrètement, cette approche renvoie à un discours anti-système ciblant les acteurs jugés éloignés de la majorité silencieuse: les juges, les avocats, les criminologues, les psychologues, les psychiatres et autres professionnels. Réducteur, le populisme sécuritaire affiche ouvertement son mépris pour les intellectuels. Il réprovoque la distance et la rationalité des experts; il privilégie le sens commun du citoyen ordinaire. L'émotionnel n'est plus un tabou.

## Nouvelle configuration

Depuis que le gouvernement minoritaire conservateur dirige le pays, la justice canadienne connaît une nouvelle configuration. Une déferlante de projets de loi à texture sécuritaire alourdit le menu parlementaire. Tout y passe: restriction du pardon, banalisation de la détention préventive, limitation des peines purgées dans la communauté, abolition de la libération conditionnelle accélérée, ajout de nouvelles infractions, augmentation des peines maximales, usage immodéré des peines minimales obligatoires, allongement de la liste des facteurs aggravants pour certaines infractions, raidement du traitement des jeunes délinquants, limitation des possibilités de transfert d'un citoyen canadien détenu à l'étranger, élimination de la discrétion judiciaire au regard du registre des délinquants sexuels, etc.

Les conservateurs suivent un scénario bien établi: leurs projets de loi semblent, à première vue, répondre aux attentes des citoyens. En vérité, ils sont généralement truffés de mesures à saveur revancharde et fondamentalement répressives. Afin d'accroître l'effet de loupe, ces propositions législatives sont présentées en pièces détachées.

Sur la tribune médiatique, derrière un masque de bienséance, les conservateurs vantent les bienfaits des mesures sécuritaires proposées. Cependant, ces parlementaires deviennent atones lorsqu'il s'agit d'établir les coûts engendrés par leur politique répressive, notamment l'agrandissement et la construction de prisons.

## Peines minimales

Instaurer des peines minimales obligatoires force les juges à rendre une justice à l'aveugle. Cette idéologie de l'enfermement transforme les tribunaux en distributeurs robotisés de peines d'incarcération. Dans une société démocratique, la fonction de juger exige que tout citoyen soit traité comme une personne, un sujet de droit, et non pas comme une simple abstraction. Si le juge agit en tampon encreur de l'État, la séparation des pouvoirs devient une chimère. L'automatisme des peines supprime l'individualisation de la sanction et tend à marginaliser le pouvoir judiciaire.



ILLUSTRATION TIFFET

La justice ne peut se rendre en état d'apesanteur: elle a besoin de s'enraciner socialement. Selon un principe de justice fondamentale, la peine doit être proportionnelle à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du délinquant. Elle doit être adaptée aux circonstances (aggravantes ou atténuantes) liées à l'infraction ou à la situation du délinquant. Dans ce registre, la culpabilité morale du contrevenant reste déterminante. L'équité et la rationalité du système de justice mettent en cause la confiance du public.

Plus affirmée que démontrée, la rhétorique conservatrice brandit l'effet dissuasif des peines minimales de prison pour en justifier l'existence. Il est acquis que l'effet dissuasif de l'incarcération est incertain. Au terme de multiples recherches empiriques consacrées à l'efficacité dissuasive des peines, l'effectivité de cette fonction fait l'objet de conclusions contradictoires et incertaines. Il semble que la menace de la peine n'apparaît efficace, en principe, que pour les catégories de personnes pour lesquelles elle n'est pas utile, c'est-à-dire pour ceux dont l'attrait de la déviance est relativement faible.

## Prémises erronées

La thèse gouvernementale repose sur deux prémisses erronées. L'une suppose que les contrevenants connaissent l'existence et la portée des peines minimales, ce que démentent les sondages d'opinion. L'autre suppose que ces délinquants redoutent leur arrestation, une pure contrevérité. Au Canada, les peines minimales relatives aux infractions commises avec des armes à feu existent depuis l'année 1995, et ce fléau n'est pas éliminé pour autant.

Une peine minimale peut conduire à l'injustice. Ce mode de châtiment écarte l'analyse des circonstances entourant la perpétration d'une infraction. Certes, le crime commis reste l'élément clé de la détermination d'une juste peine. Cependant, les caractéristiques propres au contrevenant doivent aussi faire partie de l'équation. Si-

non, le juge sanctionne objectivement un crime, plutôt que d'imposer une peine proportionnelle à la responsabilité du contrevenant.

## Opinion publique

S'agissant de criminalité et de justice, l'opinion publique est souvent perçue par les politiciens comme plus conservatrice qu'elle ne l'est véritablement. Autrement dit, les gens ne sont pas aussi répressifs que beaucoup de politiciens le présumant. Des études récentes sur le sujet font voir que l'opinion publique tend à s'éloigner d'une approche massivement punitive pour contrôler la criminalité.

À propos de la justesse des peines, les gens semblent surtout préoccupés par le principe de proportionnalité, lequel est encadré par l'exigence de proportionnalité. Le poids des études est à l'effet que, dans les sociétés démocratiques, le public supporte davantage l'objectif de modulation de la sanction plutôt que les objectifs de dissuasion et de dénonciation.

Certains élus se laissent emporter par le recours aux peines minimales améliore leur image auprès des électeurs ou que cela renforce la confiance du public envers le processus de détermination de la peine. En vérité, l'opinion citoyenne reste sensible à l'exigence de proportionnalité d'une peine. Il n'empêche que les politiciens conservateurs cherchent constamment à séduire l'électorat en affichant une posture de fermeté envers la criminalité.

N'en déplaise aux partisans de la loi et l'ordre, le concept de réhabilitation est cher à l'opinion publique. Cette tendance est conforme aux Règles de Tokyo, un engagement international du Canada, souscrit dans les années 1990. Cet instrument juridique favorise l'adoption par les États membres de mesures non privatives de liberté. L'un des objectifs poursuivis consiste à réduire le recours à l'incarcération, eu égard notamment aux besoins de réinsertion des délinquants.

C'est dans l'urne que les électeurs devraient manifester leur désaccord avec les tenants d'un populisme sécuritaire moutonnier.

## Merci Wajdi

GENEVÈVE SOLY

Fondatrice et directrice artistique, *Les Idées heureuses*, et directrice musicale du *Projet Graupner*

Vendredi dernier, j'ai entendu Wajdi Mouawad s'exprimer en public à la télévision d'État. Samedi, j'ai lu dans *Le Devoir* la lettre qu'il a écrite à sa fille chérie et qui a été publiée dans ces pages. [...]

Ces deux moments offerts par Mouawad m'ont procuré grand réconfort et beaucoup d'émotions. Ce furent pour moi des moments d'une intensité humaine rare. À la télévision, j'ai vu un homme qui s'est livré à nous exactement tel qu'il est: avec une profondeur ainsi qu'une noblesse de sentiments et d'âme qui, à elles seules, sont des leçons de vie. J'ai entendu un homme clair, calme, sensé. Une grande douceur émanait de l'écran de télévision.

La douceur, c'est le contraire de la violence et c'est le propre de l'amour. C'est surtout cela qui m'a frappée. Pas un mot méchant, pas de polémique, pas de petitesse ni d'étroitesse d'esprit, pas de vulgarité, pas de faux pas, malgré le direct, malgré la pression, malgré la fatigue et la descente de l'avion. Des mots d'une limpidité qui coule de source: de l'intérieur et de la réflexion. Rien de léger donc, et, oui, toute une leçon de vie.

Je comprends mieux maintenant, grâce à ses mots, les notions de réconciliation et de pardon, de même que je sens mieux ce que peut représenter vivre et mourir. C'est devant la condition humaine, qu'il s'active à mettre en scène, que je me suis retrouvée. De mon point de vue, Mouawad ne s'est pas expliqué. Il s'est exprimé. Grâce à son expression, il nous confronte à nous-mêmes. C'est lui qui le dit: nous avons des choix à faire, et nous les faisons selon notre conscience.

## Réponse humble

L'intérêt de la présence de Wajdi Mouawad à l'écran vendredi et dans le journal de la fin de semaine ne résidait absolument pas dans le fait de savoir si, oui ou non, la trilogie de Sophocle sera présentée sans Cantat. Elle résidait uniquement dans la réponse humble d'un homme qui a soulevé une polémique, simplement par la profondeur de son travail et la force de sa pensée.

C'est ici que je souhaite ajouter une réflexion — suscitée par ce débat —, car je ne peux m'empêcher de faire un lien entre l'art et le sacré, d'autant plus que, d'un point de vue chrétien, nous nous situons présentement au début de la semaine sainte. La définition que Mouawad nous a donnée de l'art, à savoir que l'art est le miroir des souffrances et des douleurs, m'a fortement interpellée.

Étudie actuellement un texte religieux poétique allemand du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont l'esprit central résume l'enseignement chrétien de la *Passion* de Jésus: c'est son affliction et les souffrances qu'il a endurées sur la croix qui nous libèrent. On y parle aussi du miroir des souffrances de Jésus (qui peut être considéré de nos jours comme un symbole) face à l'épreuve de la mort. Je parle en ce moment non pas comme croyante, mais comme artiste. Je ne peux que constater qu'un texte aussi fort spirituellement que celui que j'analyse — dans le but d'en interpréter la mise en musique qu'en fit Christoph Graupner en 1743 — imprime éminemment au discours musical une force qui dépasse le seul christianisme et qui rejoint l'universel, et que souvent, ces textes produisent des chefs-d'œuvre dans la tradition musicale chrétienne (les *Passions* de Bach, par exemple). [...]

## L'art dans l'introspection

Ce sont toutes les émotions que soulèvent les questions de Vie, de Mort, de Souffrance, de Rémission des péchés ou de Pardon — ou encore de la Réconciliation dont parle Wajdi Mouawad — qui sont ici en cause. Quel que soit l'angle par lequel ces questions sont abordées — le sacré, le profane, l'artistique, l'humain — elles donnent lieu à une introspection qui favorise l'art. Que Mouawad ait été associé à un pape est sans doute — inconsciemment — la résultante de cet état de fait, car peu importe la religion et peu importe l'époque, nous sommes tous de la même espèce, l'espèce humaine. Et lorsqu'une voix qui évoque ressort du lot, elle nous interpelle. Dans le cas de celle de Mouawad, elle nous dérange aussi, à ce qu'il semble.

La photo de Pedro Ruiz a bouclé la boucle. L'homme Mouawad aurait sans doute préféré ne pas être sur le devant de la scène de cette manière — celle qu'il n'a en aucun cas choisie. Il aurait voulu livrer son message par son simple travail. La société en a décidé autrement. On le voit alors la main refermée devant la bouche, le front soucieux et de lucidité, encore là, livré à nous tel qu'il est: un grand artiste. Merci, Wajdi Mouawad.

## Écrivez-nous!

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## Première et dernière lettre à M. Mouawad

RÉJEAN BONENFANT

Écrivain

Nonobstant la très haute estime dans laquelle je vous tiens, je déplore que votre silence n'ait pas perduré. Votre entrevue avec Mme Anne-Marie Dussault m'est apparue comme étant faussée dès le départ. Vous avez osé demander, à propos de Bertrand Cantat, si, désormais, il était condamné pour le reste de sa vie à n'être qu'un tueur de femme. Je vous demanderai à mon tour si la seule réhabilitation de M. Cantat consiste à venir se produire, éventuellement être applaudi, dans un théâtre subventionné. Vous savez très bien, comme nous tous, que des milliers de possibilités s'offrent à monsieur Cantat.

Votre position est tout à fait extrémiste et injustifiée. C'est une équation dangereuse qui ne vous ressemble pas. Quand j'entends les Charbonniers de l'enfer interpréter *Le vent nous portera*, je sais que c'est une chanson de Cantat et je

l'applaudis. Comme le disait ma vieille mère, à tout péché miséricorde.

Avec votre intention, vous brisez la convention théâtrale où un acteur incarne un personnage. On ne demande pas à une matricide d'incarner Médée. Si vous voulez inventer le théâtre-vérité, comme Pierre Perrault l'a fait pour le cinéma il y a quelques décennies, il faut le dire. Ce type de théâtre thérapeutique, de réinsertion sociale, existe déjà, mais le public ne connaît pas d'avance les crimes des comédiens. Et il n'a pas à les connaître. Quand on est un personnage public, il faut prendre tout ce qui vient avec.

## Procès pour meurtre

Voici un exemple que vous comprendrez aisément. Ces jours-ci, au Québec, débute un procès pour meurtre d'un cardiologue qui est accusé d'avoir tué ses deux enfants à l'arme blanche. Sans présumer de sa culpabilité, moi qui ai déjà été opéré à cœur ouvert, est-ce que j'accepterais que ce cardiologue, dans son processus de réhabilitation, soit le chirurgien qui m'opérerait? Entre vous et

moi, je ne crois pas qu'aucune anesthésie ne réussirait à me faire lâcher prise et à m'abandonner à ses mains pourtant expertes.

Je ne sais pas si vous vous commettez avec les firmes faiseuses d'images, mais il m'apparaît que la lettre à votre fille, dans *Le Devoir* de samedi, était de trop. Nous avons tous fait cela, écrire à nos enfants. Je l'ai fait aussi lors de la naissance de mon petit-fils, le jour même où il est né. Mais je la lui ai envoyée à lui. Je n'ai pas pris la planète entière à témoin de mes grandeurs d'âme. Et je m'en suis bien porté.

Dans l'une de vos pièces, une adolescente refuse de se séparer de la dépouille de sa grand-mère. Ce personnage m'avait fort bouleversé. Il y avait là de quoi bousculer son entourage, de la vraie adolescence, c'est-à-dire l'incarnation d'un bel idéalisme propre à cet âge. La provocation seule ne prenait pas toute la place.

Quant à moi, je classe l'affaire Cantat et je continuerai à suivre vos réalisations, à la condition que vous cessiez de forcer l'admiration de qui vous aime déjà.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papiérou (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Duitrac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters), information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre), information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Emilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Emond (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophy Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Sylvain Grinard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elinam, Veronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Nancy Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

## ACTUALITÉS

## GOLFE

SUIITE DE LA PAGE 1

Toute la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent, dont le fameux gisement pétrolier et gazier de la structure Old Harry, fait partie du territoire étudié dans le cadre de cette EES.

Cette seconde évaluation est beaucoup plus complexe que la première EES, qui portait sur l'estuaire du Saint-Laurent et dont les conclusions ont forcé le ministre Nathalie Normandeau à interdire toute exploitation des hydrocarbures dans ce secteur. Le territoire concerné est beaucoup plus vaste et les écosystèmes sont encore plus diversifiés et plus complexes. Sans compter qu'une éventuelle exploitation pétrolière pourrait avoir des impacts majeurs sur l'industrie de la pêche et affecter cinq provinces. Québec compte donc sur cet examen scientifique pour se donner une marche à suivre pour la suite des choses, même s'il est déjà acquis que l'industrie de l'énergie fossile pourra se développer en milieu marin.

Genivar a obtenu le contrat en 2009 — à la suite d'un appel d'offres public — et a entrepris l'étude au cours de l'hiver 2010. En décembre dernier, la firme a mis la main sur l'entreprise Tundra Engineering Associates, de Calgary. Cette société compte 150 employés et «œuvre dans le secteur des installations de gaz naturel et de pétrole brut». Elle offre «des services de conception détaillée et de gestion de projets pour la réalisation d'ouvrages tels que pipelines et réseaux de collecte, stations de compression, installations pétrolières et gazières, usines de traitement de gaz naturel et systèmes de télémétrie», selon ce qu'on pouvait lire dans le communiqué émis le 8 décembre dernier par Genivar. «Tundra fournit un éventail complet de services dans le cadre de nouveaux projets et de projets existants; allant des études de faisabilité et d'obtention de permis, au design final, à l'approvisionnement, à la gestion de projets et à la surveillance des travaux», ajoutait-on.

«Il s'agit d'une acquisition importante et stratégique pour le secteur industriel de Genivar, insistait pour sa part Pierre Shoiry, président et chef de la direction de Fonds de revenu Genivar, dans le même communiqué. L'acquisition de Tundra positionne Genivar au sein de l'industrie pétrolière et gazière, notamment par la réalisation en amont de projets d'infrastructures. Au cours des 16 dernières années, Tundra s'est forgé une excellente réputation dans ce secteur, et l'équipe de gestion en place continuera à diriger et à faire croître ces activités au sein de Genivar. Nous sommes d'avis que l'exploitation pétrolière et gazière, qu'elle se fasse selon des méthodes conventionnelles ou non, connaîtra une croissance soutenue au cours des dix prochaines années.»

Au début de 2009, soit avant d'obtenir le contrat pour l'EES, Genivar avait en outre acquis Wiebe Environmental Services, une entreprise de Calgary qui offre des services en gestion environnementale à des entreprises des secteurs du pétrole et du gaz naturel.

## Conflit d'intérêts?

Chez Genivar, on a tenu à préciser que l'entreprise Tundra ne peut pas offrir ses services en sol québécois. «Tundra ne peut travailler qu'en Alberta, en



SOURCE GREMM

Plusieurs espèces pourraient souffrir de l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Pour nous, il n'y a donc pas de conflit», a expliqué au Devoir la porte-parole de la firme d'ingénierie, Isabelle Adjahi. «Et chez Genivar, nous sommes régis par des règles d'éthique très rigoureuses. Quand on fait un projet, on travaille pour ce projet et non pas sur des projets futurs potentiels qu'on pourrait aller chercher», a-t-elle ajouté.

Au ministère des Ressources naturelles, le directeur du bureau des hydrocarbures, Sébastien Desrochers, a quant à lui assuré que toutes les mesures étaient prises pour éviter les conflits d'intérêts. «Ce n'est pas une situation qui nous rend inconfortable. On a ce qu'il faut pour s'assurer que l'entreprise agit de façon tout à fait correcte.» Il a aussi rappelé que le contrat pour cette EES a été octroyé à la suite d'un appel d'offres public et que toute cette démarche est «complètement transparente».

«Dans l'avis de l'appel d'offres, c'était très clair qu'il y avait tout ce qu'il faut en ce qui a trait aux clauses de

confidentialité qui sont requises pour mener ce genre d'étude, pour assurer la neutralité, mais aussi qu'aucune information ne circule, a fait valoir M. Desrochers. Ces clauses sont reprises dans le contrat signé avec l'entreprise.» En clair, les employés de Genivar qui mènent l'EES s'engagent à ne diffuser aucun document contenant des données des analyses et des rapports produits dans le cadre de l'évaluation.

Il faut savoir que le mandat accordé à Genivar ratisse large. Selon la description contenue dans l'appel d'offres, l'entreprise doit notamment «évaluer, pour chacun des trois bassins à l'étude, les effets environnementaux, sociaux et économiques pouvant découler des travaux d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière». Elle doit aussi «analyser globalement les risques et dangers associés à l'exploration et à l'exploitation pétrolière et gazière en milieu marin», en plus de «déterminer les mesures de surveillance et de suivi environnemental appropriées pour maintenir l'intégrité des habitats marins, côtiers et limitrophes de chaque bassin».

Les résultats de cet examen scientifique auront d'ailleurs une importance capitale pour les prochaines étapes de «mise en valeur» des hydrocarbures du Saint-Laurent. «Chaque EES fera l'objet d'un rapport dans lequel seront présentées des recommandations visant à protéger le milieu marin des effets d'une éventuelle mise en valeur des hydrocarbures, avait expliqué Mme Normandeau au moment d'annoncer le lancement des EES, en juillet 2009. Chacune servira de toile de fond sur laquelle seront menées des études d'impact environnemental pour de futurs projets spécifiques d'exploitation. Il ne s'agit pas d'une évaluation du potentiel en hydrocarbures du Québec, mais bien d'un outil qui favorisera la prise de décision éclairée en matière d'exploration et d'exploitation.»

Le Devoir

## Des risques bien réels

ALEXANDRE SHIELDS

Même si l'évaluation environnementale stratégique (EES) ne sera pas terminée avant 2012, les spécialistes du Saint-Laurent savent d'ores et déjà que les risques environnementaux liés à l'exploitation d'hydrocarbures dans ce secteur sont bien réels pour plusieurs espèces, mais aussi pour l'industrie de la pêche.

«Le golfe est une petite mer dont toutes les composantes sont étroitement liées. En fait, la richesse de l'estuaire provient de la productivité du golfe. Toute la base de la chaîne alimentaire dont dépendent par exemple tous les grands mammifères marins qui remontent l'estuaire est en quelque sorte «produite» dans le golfe et amenée dans l'estuaire. Si on affecte la productivité du golfe, c'est donc la source de l'alimentation de l'estuaire qui est affectée», a déjà expliqué au Devoir Robert Michaud, fondateur du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins.

Plusieurs espèces menacées d'extinction pourraient selon lui souffrir de l'exploitation des éner-

gies fossiles, dont le rorqual bleu et le béluga. Or la Loi sur les espèces en voie de «disparition» oblige Ottawa à s'assurer que leur habitat n'est pas perturbé, par exemple par des activités pétrolières. D'autres, comme la morue et la tortue de luth, sont aussi exposées aux risques.

Sans oublier les effets possibles sur l'industrie de la pêche, un secteur économique vital pour cette région du pays. En fait, les débarquements annuels, uniquement pour le crabe et le homard, se chiffrent à plus d'un milliard de dollars, et près de 10 000 petites entreprises dépendent directement de cette industrie.

Et en cas de déversement ou de marée noire, les conséquences seraient encore pires. En août dernier, le Comité sénatorial de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles concluait que les mesures prises pour éviter les marées noires et celles touchant la planification des interventions en cas de déversement sont insuffisantes.

Le Devoir

## GAZ DE SCHISTE

SUIITE DE LA PAGE 1

Dans son rapport de février, le BAPE a explicitement recommandé à Québec de respecter les «règles de l'art» en matière d'évaluation environnementale stratégique, ce qui inclut l'examen de la «pertinence» d'aller de l'avant avec un projet ou une politique. Parlant d'autres activités d'exploration pétrolière, le BAPE rappelle que les conclusions d'une EES peuvent «même mener à leur interdiction», une indication claire que l'option du oui ou du non doit également être envisagée.

À la page 225 de son rapport, le BAPE recommande d'ailleurs explicitement que ce comité doive établir «la pertinence socioéconomique de l'exploitation de la ressource gazière», et le cas échéant, «les conditions assurant une maximalisation des revenus pour l'État».

## Les «retombées»

Mais dans diverses communications, a appris Le Devoir de sources bien informées, le secrétaire du comité, Richard Castonguay, précise qu'il procédera plutôt à l'analyse des «retombées» socioéconomiques de l'exploitation des gaz de schiste, soit la stratégie classique de mise en valeur par le nombre d'emplois

et l'importance des revenus gouvernementaux. Dans ses communications, ce fonctionnaire ne parle pas de la pertinence de demander au public sur quels enjeux devrait porter cette EES, une règle du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Le mandat confié au BAPE l'automne dernier avait aussi été amputé de l'examen traditionnel et préalable de la pertinence de développer cette filière, à quel rythme et même par quels acteurs économiques, dans une logique de maximisation des bénéfices pour la population. Cette amputation du mandat a été dénoncée dans un grand nombre de mémoires. Plusieurs ont alors conclu que Québec utilisait cet organisme pour avaliser sa politique controversée plutôt que pour en obtenir une évaluation complète.

Une source nous précise même que le mandat de ce comité pourrait se limiter à mener une évaluation environnementale stratégique pour les seuls puits qui seront forés en cours des travaux du comité.

Mais pour l'instant, le BAPE a un nouveau mandat, soit celui d'établir la liste des candidats admissibles à ce comité, responsable de la future EES.

Les autres volets du mandat de ce comité sont conformes aux recommandations du BAPE, soit de définir notamment les seuils d'acceptabilité des projets, et de faire des propositions législatives et réglementaires sur l'encadrement des activités de fracturation pour le pétrole ou le gaz de schiste.

Le comité, qui doit commencer ses travaux à la

mi-mai, les poursuivra pendant deux ans à raison de trois jours par semaine en moyenne.

## Aux États-Unis

Le rapport publié hier par les trois comités de la Chambre basse du Congrès des États-Unis révèle qu'entre 2005 et 2009, les exploitants des gaz de schiste ont injecté dans le sous-sol de chacun de neuf États — le Texas, le Colorado, l'Oklahoma, la Louisiane, le Wyoming, le Nord Dakota, le Nouveau-Mexique, le Montana et l'Utah — plus de 100 000 gallons de liquides de fracturation contenant au moins un produit chimique cancérigène. Six de ces États ont reçu plus de 100 000 gallons de fluides de fracturation contenant des produits toxiques réglementés. Mais un très grand nombre des produits utilisés contiennent des formulations chimiques qualifiées de «secrets» industriels, précise le rapport.

Même si ce rapport reconnaît que les gaz de schiste ouvrent la porte à une transition énergétique plus propre aux dépens du charbon et du pétrole, les trois comités concluent que «les questions demeurent sans réponse en ce qui a trait à la sécurité» des modes actuels d'exploitation de cette ressource, une conclusion que semble aussi partager la France, où trois projets de loi visent à mettre un frein à la fracturation hydraulique que Québec veut autoriser ici.

Le Devoir

## MOUAWAD

SUIITE DE LA PAGE 1

Sitôt la controverse connue autour de «l'affaire Cantat», il y a deux semaines, la ministre responsable de la région de Québec, Josée Verner, a annoncé qu'un nouveau gouvernement conservateur n'accorderait pas de permis de séjour à l'ex-détenu, point à la ligne. Le chef bloquiste Gilles Duceppe a appuyé cette position.

Wajdi Mouawad juge cette position «très questionable». Il parle d'un «opportunisme politique» et d'une «instrumentalisation» ressentie «avec violence» par lui-même et ses compagnons de création. D'où l'idée de monter le spectacle et de l'utiliser pour protester, comme il l'a encore expliqué hier soir devant plus de 600 personnes attirées par le dévoilement de saison, soit deux fois plus de curieux que l'an dernier. La salle a chaudement applaudi le directeur du théâtre français, qui signera sa dernière programmation au CNA.

«Après moult réflexions, nous nous sommes dit que nous viendrions jouer le spectacle, tel qu'il était prévu et aux dates qui étaient prévues, au TNM et au CNA, a précisé l'homme de théâtre. Le spectacle que le public de Montréal et le public d'Ottawa verra fera entendre [l'absence] de manière absolument pas agressive et absolument pas réactive mais très claire. Dans un désir de rappeler au spectateur [...] les questions par lesquelles nous sommes passés et qui sont fondamentales: qu'est-ce qu'un artiste? qu'est-ce que la justice? qu'est-ce qu'une double peine? quelle est la valeur du symbole? qu'est-ce qu'on fait dans un cas semblable si un tel cas se présentait de nouveau? Pour faire en sorte que le public puisse répondre à ces questions avec nous, qu'on puisse dialoguer avec lui, il est très important que le spectacle tienne compte de cette absence.»

La forme que prendra cette contestation de demeure nébuleuse. «Si vous me posez la question du «comment», je ne pourrai pas vous répondre aujourd'hui, a expliqué le metteur en scène. Il y a des idées, mais comme le spectacle n'est pas encore créé, si je vous disais maintenant que nous ferons de cette ma-

nière-ci, il se peut que lorsque le spectacle sera créé, nous réalisions qu'il vaudrait mieux faire autrement, et là nous serions obligés de vous expliquer de nouveau comment nous allons procéder. Je pense qu'il est plus juste d'entendre ce que le spectacle lui-même, une fois créé, une fois joué, va nous dire sur la manière de faire entendre l'absence.»

Le cycle sera joué un peu moins de 200 fois dans le monde, parfois avec M. Cantat. À sa création, au festival d'Avignon, en juillet, le rockeur ne sera pas non plus sur scène. Cette fois, il sera tout simplement remplacé, sans marquer l'absence du sujet de toutes les controverses. Ce choix serait justifié par le fait que dans ce cas, Bertrand Cantat a lui-même décidé de s'éclipser du projet, par respect pour la présence au festival du comédien Jean-Louis Trintignant, père de Marie Trintignant, battue à mort par Bertrand Cantat, à Vilnius, à l'été 2003.

Le Devoir

Avec la collaboration d'Anne Michaud, reporter culturelle à Radio-Canada, Ottawa/Gatineau

Le Devoir

## CANDIDATE

Officiellement, on n'a jamais su pourquoi Françoise Boivin était passée au NPD

SUIITE DE LA PAGE 1

n'était que sa colocataire. Le Parti libéral lui a alors montré la porte.

Françoise Boivin est une des deux candidates-vedettes que le NPD espère faire élire au Québec, en plus de Thomas Mulcair. Elle porte les couleurs du parti dans la circonscription de Gatineau, qu'elle a représentée à titre de libérale sous le leadership de Paul Martin. Elle s'est fait battre par le bloquiste Richard Nadeau en janvier 2006. À la fin de 2007, Mme Boivin avait tenté de se faire confirmer candidate libérale pour le prochain scrutin, mais les choses ont tant traîné qu'elle est passée dans le camp de Jack Layton.

Officiellement, on n'a jamais su pourquoi Mme Boivin était passée au NPD. Selon nos informations, le nouveau chef, Stéphane Dion, avait eu vent d'irrégularités concernant les embauches de l'ex-députée. Une vérification a été demandée. Une fois les résultats en main, la lieutenant pour le Québec d'alors, la sénatrice Céline Hervieux-Payette, l'a rencontrée pour lui poser des questions. Devant le déni de Françoise Boivin, qui s'entêtait à présenter Mme Strolenberg comme sa colocataire, la décision a été prise de ne pas lui permettre de se porter candidate pour le Parti libéral. C'est alors que Mme Boivin est passée au NPD, répétant à qui voulait l'entendre que le PLC avait changé.

«À Gatineau, tout le monde sait que c'est sa conjointe. C'est un fait connu», raconte un libéral qui désire conserver son anonymat. Plusieurs autres sources ont soutenu la même chose. Françoise Boivin, elle, nie. Oui, reconnaît-elle, Mme Strolenberg a travaillé à son bureau de députée. Et oui, les deux femmes habitent ensemble, «mais c'est une coloc». «Quand j'aurai quelqu'un qui sera dans ma vie au niveau personnel, ce sera la question, dit-elle. Mais je n'accepterai pas de me faire écœurer alors que ce n'est pas le cas. J'en ai pas [de conjoint]. J'ai déjà cautionné le char de ma secrétaire, Roxane. Ça n'en fait pas ma conjointe pour autant. Je suis comme ça. Je développe des liens avec mes bons amis.»

Mme Boivin et Mme Strolenberg sont effectivement très proches. Lorsqu'elle donne à un parti politique, Mme Strolenberg fournit l'adresse du cabinet d'avocat de Mme Boivin, où elle a travaillé. Les deux femmes ont siégé aux conseils d'administration du Centre hospitalier de la vallée de l'Outaouais (CHVO) et de sa fondation en 2003-04. Mme Strolenberg a travaillé au bureau de Mme Boivin lorsque celle-ci était députée libérale et elle est maintenant agente au bureau de recherche du NPD à la Chambre des communes. En 2008, Mme Strolenberg a été la directrice de campagne électorale de Mme Boivin, et cette année, elle en est l'agente officielle.

## Des règles claires

Les règles de la Chambre des communes sont claires. Il est interdit pour les députés d'embaucher «des membres de leur proche famille ou leurs parents», c'est-à-dire un conjoint, des enfants, des petits-enfants et les conjoints de ceux-ci. Toute infraction est portée à l'attention du bureau de régie interne de la Chambre des communes, qui détermine comment régler la situation.

«Elle avait commis une infraction sévère», raconte un libéral qui a vécu l'histoire de près, en 2008. «S'il fallait que les 300 députés et les 100 sénateurs embauchent leur famille, on n'aurait pas fini! Stéphane Dion voulait être irréprochable d'un point de vue éthique.»

Mme Boivin rétorque qu'elle n'a pas fait l'objet d'une plainte, justement. «C'est une tentative de salissage, parce qu'on est en avant [dans les sondages].»

Cette délicate histoire rend bien des libéraux mal à l'aise, car ils ne veulent pas être perçus comme s'attaquant à l'orientation sexuelle de quelqu'un. Ils n'en pensent pas moins que cette orientation sexuelle ne devrait pas servir de paravent pour contourner les règles. Les deux femmes cohabitent depuis plusieurs années déjà. Cette allégation avait aussi fait surface en 2004, quand Paul Martin avait songé à nommer Mme Boivin au cabinet. Lucienne Robillard avait interrogé la députée. «On n'avait pas de preuves. On ne va quand même pas installer des caméras de surveillance dans les chambres à coucher. Alors on a laissé tomber», raconte une personne aux premières loges à l'époque.

On raconte que cette règle a été instaurée pour empêcher les députés d'accorder des emplois fictifs à des proches et de s'en mettre plein les poches. Cependant, le statut de conjoint a toujours été difficile à établir tant qu'un mariage n'a pas été célébré.

Mme Boivin s'attaque fréquemment au Parti libéral. Lors de son départ, elle avait déclaré que «les libéraux ne sont pas assez représentatifs de leur monde. Ils regardent toujours si ça peut leur apporter des votes». Elle a toujours affirmé que ses valeurs n'avaient pas changé, mais que celles du Parti libéral avaient mal évolué. «C'est peut-être le Parti libéral qui est devenu un peu vire-capot.»

En 2008, l'élection dans Gatineau a été l'une des plus serrées au pays. Le bloquiste a gagné avec à peine 29 % des voix. Il était suivi de près par Mme Boivin, à 26 %, et par le candidat libéral, à 25 %.

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel redaction@ledevoir.com

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390